



Dossier pédagogique

## Comprendre les génocides du 20<sup>e</sup> siècle

Une réalisation du Centre d'Éducation à la Citoyenneté du CCLJ - Centre de Ressources FWB

Rue de l'Hôtel des Monnaies 52 à 1060 Bruxelles  
Tél. : 02/543 02 97 - Fax : 02/543 02 71  
hn@cclj.be - www.lahainejedison.be - www.cclj.be

**Photo de couverture** : la carte d'identité reproduite partiellement sur la couverture (*la reproduction affiche deux volets alors que la carte originale en comporte trois*) est la carte d'identité d'un des fondateurs du CCLJ, **David Susskind**.

Cette carte a été émise en 1940 par les autorités belges. Il s'agit d'une carte jaune (d'étranger). David vivait à Anvers et était de nationalité polonaise alors que né en Belgique. L'occupant nazi a imposé le tampon rouge « Juif-Jood » en juillet 1941 afin d'identifier plus facilement les Juifs pour les discriminer, les exclure et enfin, les détruire. Notons que ce sont les employés communaux belges qui apposaient ce tampon sur les cartes d'identité des Juifs en Belgique.

# Génocide

*genos caedere*

du grec      du latin  
*espèce      tuer*

Le génocide est le pire des crimes contre l'humanité. Il désigne un crime de masse qui vise, ni plus ni moins, à la destruction systématique d'un groupe cible (national, ethnique, racial ou religieux) décrété de trop sur terre.

C'est pour donner un nom aux crimes sans précédent commis par les Nazis contre les Juifs, mais aussi par les Jeunes-Turcs contre les Arméniens lors de la Première Guerre mondiale, que Raphaël Lemkin, un juriste juif polonais, réfugié aux États-Unis, jugea nécessaire d'inventer ce concept nouveau, qui combine le terme grec *genos* (origine ou espèce) et le suffixe latin *cide* provenant de *caedere* (tuer).

Le 9 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies approuve le texte de la « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ».

Le terme génocide entre dans le vocabulaire du droit international.

## Extraits de la Convention :

### **Article I<sup>er</sup> :**

*Les Parties contractantes confirment que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens, qu'elles s'engagent à prévenir et à punir.*

### **Article II :**

*Dans la présente convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :*

- a. Meurtre de membres du groupe;
- b. Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c. Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d. Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e. Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Au 20<sup>e</sup> siècle, nous identifions quatre génocides.

## **Le génocide des Herero et des Nama 1904 à 1907**



1907 - Survivants Herero après leur fuite à travers le désert d'Omaheke (Namibie) © Ullstein Bilderdienst

**Quand ?** Entre 1904 et 1907.

**Où ?** Les Herero et les Nama sont deux tribus africaines qui vivaient dans l'actuelle Namibie (Sud-Ouest de l'Afrique).

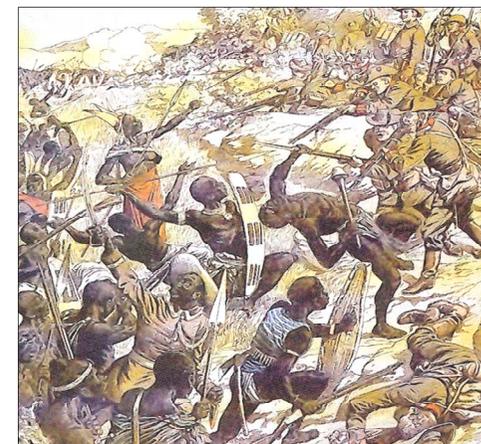
**Qui ?** Le colonisateur allemand, installé depuis 1884 dans la région.

**Combien de victimes ?** 10.000 personnes sur 20.000 chez les Nama. Plus de 60.000 personnes sur 80.000 chez les Herero.

**Les motivations des planificateurs du génocide.** Dans le cadre de l'expansion coloniale, de la spoliation des biens des Herero et des Nama, le colonisateur allemand redoute un soulèvement de ces peuples, privés de leurs terres pour les troupeaux. Ce soulèvement survient en 1904, fournissant ainsi un excellent prétexte pour se débarrasser d'une population méprisée et qui gêne les Allemands dans leur volonté d'établir une colonie de peuplement blanc.

**Comment ?** L'entreprise coloniale se transforme en guerre d'extermination raciale. Il ne s'agit plus de soumettre ces peuples économiquement, mais bien de les exterminer. Lors de l'unique bataille (11 août 1904), quelque 5.000 à 6.000 combattants Herero sont exterminés mais également 20.000 à 30.000 civils (femmes, enfants, vieillards) qui les accompagnent. Mais cela n'est pas suffisant pour le Général des

forces allemandes, Lothar von Trotha, qui, le 2 octobre 1904, promulgue l'ordre d'extermination des Herero (qu'il étendra très rapidement aux Nama). Les Herero et les Nama encore en vie sont poussés dans le désert du Kalahari où leurs chances de survie sont minces, les Allemands ayant pris soin d'empoisonner les principaux puits.



Dessin publié dans *Le Petit Journal*, 12 février 1904  
© AKG

**Quelle différence avec les autres entreprises de colonisation belge, française, britannique ou hollandaise ?**

Tous les colonisateurs utilisaient des méthodes violentes pour maintenir et consolider leur pouvoir, mais seule l'Allemagne a promulgué un ordre d'extermination.

**Y a-t-il eu des oppositions ?** Oui. L'ordre est contesté par l'administration civile de la colonie qui souhaite asservir économiquement les Herero et les Nama, étape indispensable à la réussite de l'entreprise coloniale. Mais l'Empereur Guillaume II soutient l'option de l'extermination.

**Que s'est-il passé ensuite, après le génocide ?**

L'opinion publique en Allemagne réagit, l'Empereur se laisse convaincre de lever l'ordre d'extermination, essentiellement pour des questions économiques et par crainte de dégradation du prestige de l'Allemagne. En 1905, l'ordre d'extermination est levé. Mais le calvaire des Herero et des Nama continue. Les survivants sont réduits en esclavage, regroupés dans des camps de concentration établis sur le modèle espagnol tel qu'ils avaient été utilisés lors de la guerre d'indépendance de Cuba en 1896. Mais l'univers

concentrationnaire allemand va plus loin : un système de travail forcé est mis en place. D'abord les soldats utilisent les Herero et les Nama pour leurs besoins personnels, ensuite des entreprises locales obtiennent leur quota de prisonniers.

**Quelles sont les conditions de vie dans ces camps de concentration ?** Elles sont effroyables. La mortalité est importante : plus de la moitié des internés périt dès la première année de captivité. L'arbitraire règne dans les camps : viols, punitions, malnutrition, exécutions sommaires. De plus, des expérimentations médicales sont menées sur les Herero et les Nama.



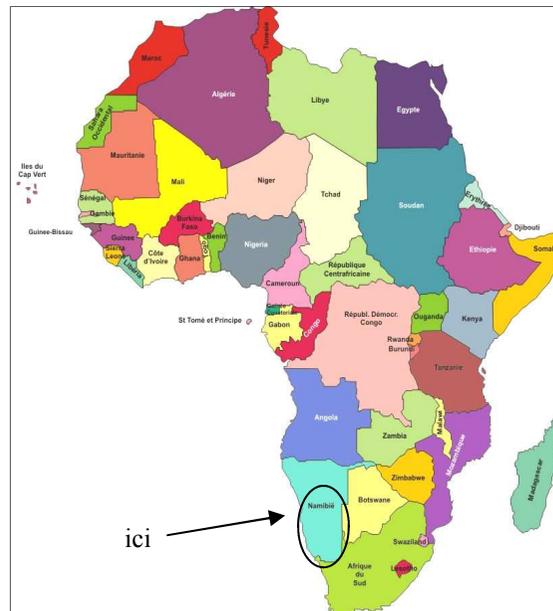
Dessin publié en 1905 qui témoigne de la violence de la répression contre les Herero et les Nama © AKG

**Comment tout cela se termine-t-il ?** En 1906, en partie sous la pression de l'opposition parlementaire, les budgets sont coupés et les camps sont démantelés. Toutefois, les survivants ne sont pas autorisés à regagner leurs terres et doivent porter au cou un disque de métal où figure leur numéro de matricule. En 1911, les autorités recensent 15.130 Herero et 9.810 Nama.

**Quelle reconnaissance, quelles réparations ?** Malgré les excuses des autorités allemandes en 2004, la demande de réparation des Herero et des Nama reste lettre morte. D'autres tribus en Namibie, craignant qu'une rentrée financière ne vienne renforcer ces deux peuples à leur détriment, sont hostiles à ces demandes. Par contre, l'intérêt actuel des historiens pour ce génocide « oublié » constitue une source d'espoir.



Des membres des troupes coloniales encadrent des prisonniers herero © AKG



**Le génocide des Herero et des Nama préfigure-t-il le génocide des Juifs par l'Allemagne nazie ?**

Oui. L'expérience coloniale a renforcé le mythe de la supériorité de l'homme blanc et légitimisé l'utilisation de la violence extrême contre l'Autre.

L'expérience de l'extermination et de l'enfermement dans des camps des Herero et des Nama constitue un véritable laboratoire pour les dirigeants nazis.

Les expériences médicales menées sur les Herero et les Nama préfigurent celles que les Nazis mèneront sur les détenus juifs et roms dans les camps de concentration.

## Le génocide des Arméniens 1915 à 1916

**Quand ?** Entre avril 1915 et décembre 1916, pendant la Première Guerre mondiale.

**Où ?** Dans l'Empire ottoman (sur un territoire comprenant actuellement la Turquie, une partie de la Syrie et de l'Irak).

**Qui ?** Les Jeunes-Turcs de l'*Ittihad* (Comité Union et Progrès) qui avaient organisé un putsch en 1908 et dont le but était de moderniser et de réformer l'Empire ottoman. Mais de leur nationalisme exacerbé naîtra le projet de destruction des Arméniens.

**Combien de victimes ?** Plus de 1.400.000 victimes sur une population estimée à 2.000.000 de personnes.

**Qui sont les Arméniens ?** Les Arméniens sont présents en Anatolie et dans le Caucase depuis le 6<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Couvrant un territoire stratégique entre l'Occident et l'Orient, l'Arménie connaît au cours de son histoire des périodes d'indépendance et de soumission. Le peuple arménien développe cependant une culture propre fondée sur sa langue et sa religion, le christianisme, dès 301 après J.-C.



**Chrétiens en terre d'islam.** Dans l'Empire ottoman régi par la loi islamique, les *dhimmi*, les « protégés », sont les chrétiens et les Juifs. En tant que peuples du Livre, ils bénéficient d'une liberté religieuse et d'une autonomie communautaire en échange de contraintes économiques et sociales : taxes spéciales, obligations vestimentaires, interdiction de posséder une arme, de monter à cheval, etc © Centre d'histoire arménienne contemporaine



À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le territoire historique arménien est partagé entre trois empires rivaux : ottoman, russe et perse. Les deux millions d'Arméniens de l'Empire ottoman sont principalement implantés sur le haut plateau d'Anatolie orientale et dans la plaine de Cilicie © Editions Autrement

L'Empire ottoman, né au 13<sup>e</sup> siècle des conquêtes des Turcs en provenance d'Asie centrale, intègre l'Arménie à partir du 16<sup>e</sup> siècle. Cet État théocratique musulman étend son autorité du Proche-Orient à l'Afrique du Nord et à l'Europe balkanique. Dans la mosaïque de populations et de religions qui cohabitent, les Arméniens constituent une minorité. En tant que chrétiens, les Arméniens sont des *dhimmi*, statut qui les protège mais les discrimine. Toutefois, ils jouent un rôle essentiel dans l'essor de l'Empire et bénéficient de la confiance du sultan.

**Quelles sont les motivations des planificateurs du génocide ?**

- **Déclin ottoman et ingérence européenne : la « Question d'Orient »**

Les relations internationales du 19<sup>e</sup> siècle sont marquées par la « Question d'Orient ». Elle désigne le long déclin de l'Empire ottoman et les luttes d'influence entre puissances européennes pour le partage de ses ruines.

L'Empire peine à se moderniser. Les peuples sur lesquels il exerce son autorité se révoltent et prennent leur indépendance. Les puissances européennes interfèrent au nom de la protection des populations victimes de mauvaise

gouvernance afin de renforcer leurs intérêts dans ce vaste territoire.

Pour cimenter l'Empire et renforcer la citoyenneté, le sultan entreprend des réformes :

- les chartes de Gülhané en 1839 et de Hümayûn en 1856 affirment une égalité de droits entre tous les sujets indépendamment de leur religion. Les millets, qui régissent les communautés non musulmanes, sont réorganisés. L'autonomie du millet des Arméniens est élargie en 1863 par un nouveau statut qu'ils baptisent « Constitution nationale »
- en 1869, une loi institue la nationalité ottomane
- en 1876, la première Constitution de l'Empire garantit davantage de droits et de libertés, d'autonomie et de représentativité aux non-musulmans.

Si ces changements sont perceptibles dans les villes, il n'en est rien dans les campagnes. Pire, les paysans subissent leur coût par de nouvelles charges fiscales.

Alors que le mécontentement gronde chez les Arméniens, l'Empire ottoman considère ces réformes comme étant le résultat de l'ingérence des puissances européennes et son animosité à l'égard des populations qui en bénéficient s'accroît.

- **1878 : l'émergence de la « Question arménienne »**

En 1878, après l'indépendance de la Bulgarie, l'armée russe se trouve aux portes de l'Empire ottoman.

À l'instar d'autres peuples de l'Empire, les Arméniens se forgent une conscience nationale et profitent des négociations de paix pour présenter leurs revendications avec l'appui des puissances européennes.

Ils réclament une administration autonome avec un gouverneur chrétien désigné par le sultan et résidant à Erzeroum ainsi que l'exécution d'un plan de réforme sous la surveillance d'une commission internationale.

Le traité de San Stefano du 3 mars 1878 stipule la nécessité de réformes sous contrôle russe afin de garantir la sécurité des Arméniens des provinces orientales.

Cette clause est annulée le 13 juillet par le traité de Berlin. Il désigne le gouvernement ottoman comme seul responsable de la mise en œuvre des réformes.

En compensation, la Russie obtient les provinces de Batoum, Ardahan et Kars et retire ses troupes de l'Empire.

Pris de panique, des milliers d'Arméniens suivent les troupes russes en route vers le Caucase. Les conditions de vie de ceux qui restent se dégradent. Le sultan les voit désormais comme des agents à la solde des Russes.

La « question arménienne » est posée.

- **1894 - 1896 : les massacres hamidiens**

Le sultan Abdul Hamid II (1842-1918) accède au pouvoir en 1876. En réaction à l'humiliation de 1878, il base la cohésion de l'Empire non plus sur la citoyenneté mais sur la religion.

La Constitution est suspendue et le Parlement dispersé.

Le Califat, plus haute instance spirituelle, est revitalisé.

Le sultan veille à s'assurer la loyauté des musulmans non turcs : Kurdes, Bédouins, Tcherkesses, Tchétchènes, Albanais, etc. en favorisant leur accès aux hautes fonctions de l'armée et de l'État.

En 1891, il crée des régiments irréguliers de cavalerie, les *Hamidié*, affectés à sa garde personnelle et à la frontière russe. Parallèlement, il dirige l'agitation des musulmans contre la population chrétienne.

En 1894, trois villages arméniens des environs de Sassoun refusent de payer une deuxième fois l'impôt à des « percepteurs » kurdes. La IV<sup>e</sup> armée, secondée par les

*Hamidié*, « pacifie » la région en faisant des milliers de morts.

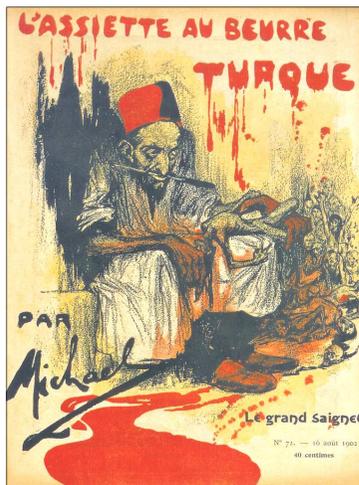
Durant près de deux ans, les massacres se répètent dans toutes les provinces peuplées d'Arméniens. La responsabilité d'Abdul Hamid est indiscutable.

Omnipotent, il récompense les gouverneurs répressifs et éloigne les autres.

Il peut aussi compter sur le zèle de la population, encouragée par les prêches panislamistes des *mollahs*. Enfin, les attaques suivent un même scénario et sont préméditées : toutes débutent et se terminent à un signal donné.

Le bilan est lourd : près de 250.000 morts, villes et villages ruinés, églises détruites ou transformées en mosquées, exode et migration des survivants.

Au final, la ruine, la misère et la famine affectent autant les chrétiens que les musulmans.



« *Le Grand Saigneur* »  
Couverture de *L'Assiette au Beurre* du 16 août 1902, un numéro du journal satirique français ayant pour thème Abdul Hamid. Surnommé le « sultan rouge », il fait l'objet de nombreuses caricatures dénonçant son despotisme sanguinaire. Les massacres de 1894-1896 provoquent l'émotion de l'opinion européenne et le début d'un mouvement arménophile  
© Armenian Genocide Museum-Institute

- **Le mouvement de libération arménien**

Face à la suppression des réformes, les Arméniens se radicalisent. Les premiers partis politiques révolutionnaires voient le jour : le *Hintchak* (« Son de cloche ») en 1886 et le *Dachnak* (« Fédération révolutionnaire arménienne ») en 1890.

Ils sont créés par des Arméniens du Caucase, ce qui incite l'autorité ottomane à penser qu'ils sont instrumentalisés par la Russie. Or, les mesures de russification du tsar Alexandre III sont loin d'épargner les Arméniens.

*Hintchak* et *Dachnak* tentent de conscientiser la population arménienne. Ils dénoncent les exactions commises par

l'administration locale et les tribus kurdes et exigent l'application du traité de Berlin. Bientôt, des groupes armés se forment et prennent en charge la sécurité des paysans arméniens dans les provinces orientales.

Suite aux massacres hamidiens, les partis politiques arméniens s'exilent et passent d'un mouvement d'émancipation de la nation à une démarche plus universaliste de lutte contre le despotisme tant ottoman que russe.

La résistance organisée depuis le Caucase par le parti *Dachnak* se renforce. Un climat de guérilla s'installe.

En Europe, les exilés arméniens tentent de rallier les puissances à leur cause.

- **1908 : la révolution jeune-turque**

Le parti politique des Jeunes-Turcs, le Comité Union et Progrès (CUP- *Ittihad ve Terakki*), est créé en 1889. Il est dominé par deux tendances idéologiques : l'une ottomaniste (fédéraliste), l'autre panturquiste (nationaliste). À ses débuts, il entretient une relative proximité avec le mouvement national de libération arménien et collabore avec les partis révolutionnaires arméniens occidentaux.

En juillet 1908, le CUP conduit un putsch victorieux.

Il rétablit la Constitution de 1876 et proclame l'égalité de droit de tous les sujets de l'Empire. Les communautés chrétiennes sont enfin intégrées à la vie politique ottomane : droit de vote, éligibilité, participation à la conscription, etc.

En décembre 1908, les Arméniens ont 10 représentants sur 266 à la première Chambre du Parlement ottoman et participent au gouvernement. Des Arméniens exilés reviennent au pays.

L'espoir d'une véritable démocratie et d'une union multiethnique et multiconfessionnelle entre tous les peuples de l'Empire se dissipe pourtant rapidement.

Malgré leur idéal unioniste, les Jeunes-Turcs prennent la voie du nationalisme. Les plus extrémistes rêvent de réunir en un même État tous les peuples turcs jusqu'en Asie centrale.

Dans cette logique, les Arméniens constituent clairement un obstacle.

La ferveur nationaliste turque s'accompagne de racisme chez les plus fanatiques. En outre, la population musulmane renâcle à perdre sa position dominante sur les anciens *dhimmi*, fréquemment désignés comme ennemis de l'intérieur.

- **1909 : les massacres d'Adana**

En avril 1909, Abdul Hamid II tente en vain de reprendre le pouvoir. Il mène une contre-révolution qui aboutit à sa déposition. Il est remplacé par son frère Mehmet V, sultan sans réel pouvoir puisque celui-ci est aux mains du CUP. Suite à ce coup de force, des massacres ciblent les Arméniens dans la région d'Adana en Cilicie faisant 30.000 victimes en quelques semaines. L'implication des Jeunes-Turcs mène les partis politiques arméniens à prendre leurs distances et à chercher soutien auprès des puissances européennes.

Début 1914, sous l'impulsion de la Russie, des accords garantissent l'application du traité de 1878 sous la supervision d'observateurs étrangers. Ces derniers sont à peine arrivés que la Première Guerre mondiale éclate.

- **1914 : l'entrée en guerre**

Les récentes guerres balkaniques de 1912 et 1913 ont amputé l'Empire ottoman de ses derniers territoires européens. Ce contexte favorise l'idéologie de la branche dure du CUP, à savoir : la construction d'un État-Nation turquifié sur les restes de l'Empire qui se résument pratiquement à l'Anatolie.

Les antagonismes impérialistes des puissances européennes provoquent la Première Guerre mondiale. Le conflit oppose l'Entente (France, Grande-Bretagne et Russie) et les Empires centraux (Allemagne et Autriche-Hongrie).

Le 2 août 1914, Enver Pacha, Ministre turc de la Guerre, signe un accord d'alliance avec l'Allemagne qui, depuis 1913, réorganise l'armée ottomane.

Le 2 novembre, l'Empire ottoman entre en guerre contre la Russie.

Le 13, le *Djihad*, la guerre sainte, est proclamé.

Les Arméniens, comme tous les Ottomans, participent à l'effort de guerre. Cependant, ils font l'objet d'un arbitraire croissant de la part des autorités locales, les réquisitions ont tout du pillage dans leurs villages.

Sous couvert de la guerre, les Jeunes-Turcs préparent un plan méthodique d'extermination de la population arménienne.

- **Janvier 1915 : la défaite de Sarikamish**

Les Jeunes-Turcs portent leurs efforts vers l'Est et lancent une offensive contre les Russes. Or, ce front traverse l'Arménie historique.

En janvier 1915, la III<sup>e</sup> armée ottomane subit une lourde défaite à Sarikamish. Les combattants en retraite traversent les provinces habitées majoritairement par les Arméniens.

Les considérant comme responsables du désastre, les soldats ottomans les pillent et les massacrent.

Cette explosion de haine est relayée par la propagande du CUP dirigée contre ceux qui sont désormais désignés comme espions et traîtres.

En conséquence, les exactions commises à l'encontre des Arméniens s'aggravent. À travers l'Empire, des personnalités de la communauté arménienne sont arrêtées, torturées et pendues. Près du front, les villages sont systématiquement attaqués.

Les Jeunes-Turcs cherchent par tous les moyens à établir la preuve d'un complot arménien dirigé depuis l'étranger.

Ils tiennent leur bouc émissaire.

Reste à planifier son élimination.

- **Janvier à avril 1915 : la planification du génocide**

En janvier 1915, une réunion secrète du noyau central du CUP adopte un plan en dix mesures scellant le sort des Arméniens.

En février, un appareil permettant d'encadrer l'extermination est tout aussi secrètement mis en place.

L'Organisation Spéciale (OS-Teşkilât-ıMahsusa), un groupe paramilitaire, est affectée aux provinces orientales, près du front russe, et transformée en machine de destruction.

Bien structurée, l'OS est dirigée depuis la capitale vers les provinces par le Ministre de l'Intérieur, Talaat Pacha, grâce à un réseau télégraphique.

L'OS dispose de représentants dans toutes les préfectures et sous-préfectures pour décider à la place des fonctionnaires qui refuseraient d'agir. Elle forme, entraîne et arme des bandes de tueurs, les *Tchétsé*, prisonniers de droit commun libérés à cet effet.

Fin mars 1915, lors d'une conférence des dirigeants jeunes-turcs, la décision de régler la « question arménienne » par son anéantissement est prise.

En avril, un Comité d'exécution composé de militaires et de civils est nommé dans chaque localité afin d'organiser l'assassinat des Arméniens.

### Comment s'opère le génocide ?

- **Coup d'envoi du génocide**

Les fonctionnaires arméniens sont destitués. Les soldats arméniens de l'armée ottomane sont désarmés et affectés à des bataillons de travail, ils seront éliminés en masse.

Des dirigeants arméniens sont localement assassinés. Toutes les armes possédées par les Arméniens sont confisquées.

La date du 24 avril 1915 est considérée comme le coup d'envoi du génocide.

À Constantinople, les intellectuels et notables arméniens sont arrêtés et exécutés.

Après avoir été privée de ses soldats, la communauté arménienne perd son élite.

De mai à août 1915, dans les sept provinces orientales, berceau historique de l'Arménie, un scénario identique se répète inlassablement :

- dans les villes et les villages, les notables sont arrêtés et torturés afin de leur extorquer des aveux de complot, justification à l'exécution ou à la déportation des Arméniens
- l'ordre de déportation est affiché ou annoncé par crieurs publics
- les Arméniens ont quelques jours pour vendre à bas prix leurs biens, réunir quelques effets et rejoindre les convois
- les hommes sont séparés de leurs familles, contraints de partir immédiatement, ils sont fusillés à quelques kilomètres de leurs maisons
- des caravanes de femmes, d'enfants et de vieillards, sans nourriture, sont jetées sur les routes qui mènent aux actuels déserts de Syrie et d'Irak.

S'ils ne meurent pas d'assassinats, d'épuisement, de faim ou d'épidémies, les Arméniens subissent, sous l'œil bienveillant des autorités, les attaques des *Tchétsé* et des milices kurdes particulièrement meurtrières : massacres, viols, enlèvements, pillages.

Seuls quelques milliers d'Arméniens, totalement déshumanisés, parviennent à Alep (ville du Nord de l'actuelle Syrie), plaque tournante de la déportation.

De là, les camps de concentration sont répartis sur deux axes : au Sud vers la Syrie et la Palestine, et à l'Est le long de l'Euphrate jusqu'à Deir-Zor.

Dans ces camps, pas de structure d'accueil : il s'agit tout simplement de terrains vagues éloignés des localités. Les autorités y laissent les Arméniens agonir.

Dès août 1915, la déportation vise la population arménienne des autres provinces d'Anatolie, plus particulièrement la Cilicie. Toute la population est déportée en train vers Alep, entassée dans des wagons à bestiaux, servant à l'occasion de main d'œuvre pour la construction de la voie ferrée.

Cette déportation connaît un plus grand nombre de survivants. C'est le long de l'Euphrate qu'ils s'installent.

Des milliers d'Arméniens tentent de survivre, sans nourriture, sans vêtement.

À la mi-1916, ordre est donné de liquider les derniers arméniens. Deir-Zor est leur ultime sépulture.

Parallèlement, le *Djihad*, proclamé dès l'entrée en guerre, donne une légitimité aux vols et assassinats d'Arméniens.

Nombreux sont les femmes et les enfants enlevés et convertis de force à l'islam afin de les turquifier. La plupart d'entre eux serviront d'esclaves.

**Dépêche du 30 juin 1915 de Leslie Davis,  
Consul américain à Kharpout, à Henry Morgenthau,  
Ambassadeur des États-Unis à Constantinople.**

« Ici, presque tous les Arméniens de sexe masculin de quelque importance ont été arrêtés et jetés en prison. Beaucoup d'entre eux ont été soumis aux tortures les plus cruelles, auxquelles certains ont succombé.

Plusieurs centaines des Arméniens les plus en vue ont été emmenés la nuit et il semble clairement établi que la plupart, sinon tous, ont été tués. »

L'ambassadeur Henry Morgenthau à Constantinople rencontre le Ministre de l'Intérieur, Mehmet Talaat Pacha, à de nombreuses reprises. Ses Mémoires relatent que :

« Lorsque les autorités ottomanes donnèrent l'ordre de ces déportations, elles délivrèrent simplement l'arrêt de mort de toute une race; elles le comprenaient bien ainsi et dans nos entretiens ne cherchèrent pas à s'en cacher. »



**Pendaison de personnalités arméniennes à Constantinople**  
© Armenian National Institute

**Y a-t-il des survivants ?** Le génocide des Arméniens compte plus de 1.400.000 victimes sur une population d'environ 2 millions de personnes.

- De mai à juillet 1915 : 800.000 victimes
- D'août 1915 à décembre 1916  
Sur les 870.000 déportés :
  - 400.000 meurent de faim et d'épidémies
  - 230.000 sont assassinés
  - seuls 240.000 Arméniens survivent. Ils sont pris en charge par des organisations caritatives étrangères.

Les occidentaux présents en Turquie, alliés ou neutres, dénoncent le traitement infligé aux Arméniens et tentent d'organiser leur sauvetage.

Quelque 500.000 à 600.000 Arméniens échappent au génocide grâce :

- à la progression des Russes dans les provinces orientales
- à la résistance (Au Djebel Moussa, les habitants de quelques villages se dérobent à la déportation pendant 40 jours. Ils seront finalement sauvés par la flotte française)
- à la présence de diplomates et de missionnaires étrangers (à Constantinople, les résidents arméniens sont épargnés)
- à l'intervention de militaires allemands (le général Liman von Sanders obtient la vie sauve pour les Arméniens de Smyrne)

- enfin, les femmes et les enfants, victimes d'enlèvements, survivent eux aussi au sein de maisons turques ou sont rééduqués dans des écoles islamiques.

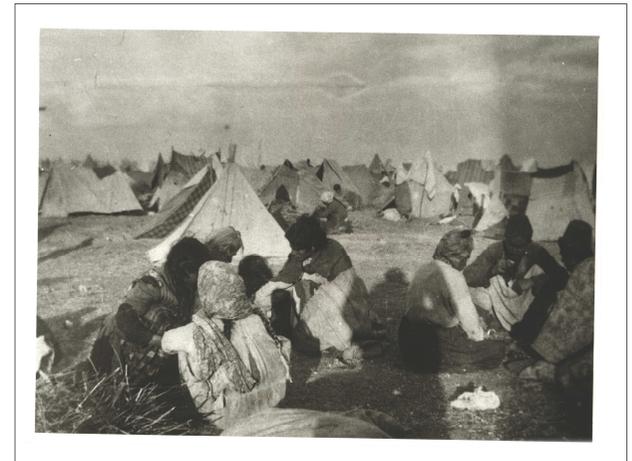
D'autres minorités non musulmanes (les Assyro-Chaldéens, les Grecs, les Kurdes Yézidis ou les Juifs) sont touchées par la flambée de violence populaire, mais seuls les Arméniens sont concernés par le plan d'extermination conçu par les Jeunes-Turcs.

### Comment s'achève le génocide ?

La communauté internationale perçoit vite que le traitement infligé aux Arméniens ne relève en rien d'une mesure de guerre.

Malgré l'interdiction des autorités, les missionnaires, enseignants, diplomates et militaires des pays alliés ou neutres présents sur le terrain, rédigent des témoignages et prennent des photographies.

Le pasteur Johannes Lepsius, à la tête de la Mission allemande d'Orient, mène de 1915 à 1916 une enquête dont les résultats figurent dans son *Rapport secret sur les massacres d'Arménie* destiné à motiver une intervention de l'Allemagne. Cependant, si la diplomatie allemande est la première à attester de la volonté jeune-turque d'exterminer le peuple arménien, elle est aussi la première à faire savoir que l'Allemagne n'est pas responsable de ce crime. Elle s'en rend pourtant complice par sa politique de non-intervention, souhaitant conserver une alliance qui lui est indispensable.



**1916 : déportés entassés dans un camp de Mésopotamie.** Les tentes de fortune montées par les déportés dans les camps ne les protègent ni de la chaleur du jour ni du froid de la nuit © IZDA

Les États-Unis, neutres jusqu'en 1917, sont informés de la réalité meurtrière qui touche les Arméniens par leur personnel diplomatique. Témoins impuissants, les diplomates tentent sans succès d'intervenir auprès des autorités ottomanes.

L'Empire ottoman capitule le 30 octobre 1918 en signant l'armistice de Moudros. Très vite, les dirigeants jeunes-turcs fuient vers l'Allemagne.

#### **Quelle reconnaissance, quelles réparations ?**

Le nouveau régime en place crée une Commission chargée de réunir des informations sur les crimes commis contre les Arméniens.

D'avril à juillet 1919, quelques-uns des principaux dignitaires du CUP sont accusés, entre autres, de « *l'extermination de tout un peuple constituant une communauté distincte* » et traduits en cour martiale.

Le 19 juillet 1919, Mehmet Talaat, Ministre de l'Intérieur et auteur des ordres d'extermination, Ismail Enver, Ministre de la Guerre et commandant des forces turques sur le front du Caucase, et Ahmed Djemal, Ministre de la Marine et commandant de la IV<sup>e</sup> armée ottomane active dans la principale zone de déportation des Arméniens, en fuite à l'étranger, sont condamnés à mort par contumace. La cour les juge au titre de membres d'une organisation secrète et non comme anciens ministres, évitant de la sorte la responsabilité de l'État.

Sorte de bras vengeur arménien, le groupe « Némésis » se constitue. Talaat est exécuté à Berlin le 15 mars 1921 par Soghomon Tehlirian, survivant du génocide. Il est acquitté lors de son procès d'Assises en juin 1921. Procès auquel assiste Rafaël Lemkin, concepteur du terme « génocide ». Djemal est abattu le 22 juillet 1922 à Tiflis (Tbilissi), capitale géorgienne. Enver, quant à lui, est réfugié en Asie centrale où il combat l'Armée Rouge. En août 1922, il est tué au combat par un soldat...arménien !

En 1919 et 1920, des procès se déroulent à Constantinople. Leur principale raison d'être tend à minimiser les faits et à agir avant toute justice européenne qui imposerait des réparations. Précaution inutile puisque les puissances européennes se préoccupent davantage des nouveaux rapports de force dans la région.

#### • **1923 : naissance de la Turquie moderne**

Le général turc Mustapha Kemal refuse les clauses de l'armistice et l'occupation de l'Empire par les Alliés. Il rompt avec le nouveau régime ottoman et reconquiert l'Anatolie à partir de laquelle il souhaite édifier un État turc. Facilitée par le départ des Alliés, cette reconquête mène à de nouveaux massacres d'Arméniens : Kars et Marache en 1920 et Smyrne en 1922.

Face à la menace communiste et aux nouveaux enjeux géopolitiques, les Alliés annulent le traité de Sèvres qui reconnaissait l'éphémère République d'Arménie.

Toujours dans l'idée de préserver leurs intérêts dans la région, ils le remplacent le 24 juillet 1923 par le traité de Lausanne, consacrant la naissance de la République de Turquie. Cette fois, nulle mention des Arméniens.

Seuls quelques articles évoquent l'obligation pour le nouvel État de reconnaître les droits des minorités alors que celles-ci ont pratiquement disparu.

Dans les faits, la République proclamée le 29 octobre 1923 parachève la turquisation de l'Anatolie.

En outre, parmi les premières mesures prises par Kemal en tant que président, figurent dès 1923, l'amnistie générale des condamnés des procès de 1919 et 1920 et le classement secret des documents à charge.

En 1927, alors qu'un recensement fait état de la présence de 65.000 Arméniens sur le sol turc, une nouvelle loi ferme les frontières aux Arméniens qui chercheraient à rentrer d'exil. Sur leurs passeports, l'autorité turque appose la mention « sans retour possible ».

C'est à cette époque que la plupart des survivants du génocide quittent la Turquie pour une longue migration qui se fait souvent par étapes. Ils s'installent en Arménie soviétique, en Iran, en Syrie ou au Liban ou plus loin, en France et aux États-Unis.

La Belgique accueille son lot de réfugiés.

La diaspora arménienne est née.

#### **Le négationnisme de l'État turc**

Le négationnisme fait partie intégrante du génocide, il en est l'ultime phase. Après la destruction physique d'un peuple et de sa culture, il s'attaque à sa mémoire.

#### **La République de Turquie refuse de reconnaître le génocide des Arméniens perpétré par ses ancêtres.**

Quand bien même ils n'en sont pas les héritiers directs, les dirigeants actuels de la République turque estiment que la reconnaissance du génocide perpétré par les Jeunes-Turcs ternirait l'image de leur pays.

Le crime de génocide étant imprescriptible, les dirigeants craignent des revendications d'ordre matériel et territorial. Or, la demande arménienne est plutôt d'ordre moral et mémoriel. Les Arméniens exigent justice et reconnaissance. Il ne reste plus que 60.000 Arméniens en Turquie !



**Le Mémorial aux victimes du génocide des Arméniens. Ixelles, Bruxelles**  
© M. Zomersztajn

# DEUX MILLE ANS DE VIE JUIVE EN EUROPE EN 1933



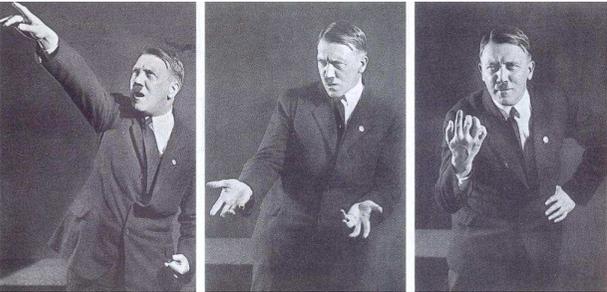
## Le génocide des Juifs—La Shoah

**Quand ?** Entre 1941 et 1945.

Fin 1942, près de 80% du nombre total des victimes a déjà été assassiné. La décision du génocide n'aurait été prise que dans le courant du printemps et de l'été 1941 scellant d'abord le sort des Juifs soviétiques, puis celui des Juifs européens dès la mi-septembre 1941. Avant 1941, le meurtre de masse des Juifs n'est pas envisagé en tant que tel.

**Où ?** Dans toute l'Europe nazie.

**Qui ?** Adolf Hitler prend le pouvoir en Allemagne en 1933 et installe un ordre nouveau, le national-socialisme (nazisme). L'adage « *Ein Volk, ein Reich, ein Führer* » (« un peuple, un empire, un chef ») résume parfaitement le nazisme.



Le culte de la personnalité d'Hitler est une dimension importante du nazisme  
© AKG Paris



Propagande nazie dans le stade olympique de Berlin le 20 juin 1938  
© AKG Paris

### Les composantes du nazisme :

- **Le racisme.** Celui-ci se caractérise par la supériorité de la race « aryenne » et des Germains, pour lesquels il faut conquérir un espace vital (*Lebensraum*). Cet espace se trouve à l'Est de l'Europe et est encore occupé par les espèces dites inférieures, les Slaves et les Russes. À ce racisme se superpose l'**eugénisme**, pseudo-science visant à améliorer l'espèce humaine qui conduira aux politiques de stérilisation et d'euthanasie des « vies ne valant pas la peine d'être vécues ».
- **L'antisémitisme.** La haine des Juifs est un thème récurrent chez Hitler, thème que l'on retrouve dans son premier document politique écrit en 1919, alors qu'il n'est qu'un jeune caporal, et jusqu'à la veille de sa mort, lors de la rédaction de son testament politique le 29 avril 1945.
- **Le fascisme.** La figure d'Adolf Hitler, en tant que chef, est indissociable du nazisme. Il est non seulement le chef de l'État, le chef du parti mais aussi le *Führer* (guide) de la nation allemande. Sa simple volonté est source de tout droit. Pilier de l'État nazi, la SS (*Schutzstaffel*, échelon de protection, d'abord garde prétorienne de Hitler, ensuite police du *Reich*) dirigée par Heinrich Himmler, est l'instrument clé du système de répression et de terreur nazi. Elle se voit confier des tâches importantes, telles que la « Solution finale », la gestion de l'univers concentrationnaire, etc.
- **Les autres composantes du nazisme sont l'antidémocratie, l'antimarxisme et le pangermanisme** (réunir sous domination allemande tous les peuples d'origine germanique).

### Les motivations des planificateurs du génocide

Hitler pense que les Juifs sont les instigateurs d'un complot mondial. Bien que les Juifs ne constituent objectivement aucune menace pour l'Allemagne, ils sont subjectivement considérés comme telle par le fondateur du système nazi. La destruction des Juifs d'Europe ne répond à aucun fondement économique ou militaire. Elle est purement idéologique. Les convois des déportés juifs seront prioritaires sur les convois militaires, même lorsque les Allemands seront en train de perdre la guerre.



Caricature antisémite illustrant la défaite allemande en 1918 et le soi-disant coup de poignard dans le dos des Juifs



Caricature antisémite du Juif capitaliste exploitant les masses populaires.  
Titre : « Le manipulateur » © AKG Paris et CDJC



Affe, Neger, dann erst Weisser,  
Nach Darwin unsre Herkunft war;  
Bei Dir ist umgekehrt die Folge,  
Das siehst Du hier doch offenbar!

Illustration du racisme biologique allemand vers 1900. « Le singe, le nègre, puis le blanc, selon Darwin. Mais apparemment, avec vous (les Juifs), on saute une étape », extrait de G. Silvain, J.Kotek et M-A Matard-Bonucci, *La carte postale antisémite*, Berg Int. éd., 2005

**D'où vient cette haine des Juifs ?** Bien que ce soit sous le nazisme que fut planifiée la disparition totale des Juifs d'Europe, les mesures anti-juives ne datent pas de cette époque. Au contraire, l'antisémitisme trouve ses racines dans l'histoire du christianisme.

- **L'antijudaïsme ou l'opposition religieuse**

Dès le 4<sup>e</sup> siècle de notre ère, l'Église chrétienne prend de l'importance et s'impose en tant que religion d'État. Elle dicte ainsi l'attitude à adopter envers les Juifs, à savoir, une politique d'hostilité envers la religion juive, doublée d'une accusation de déicide qui rend les Juifs coupables d'avoir tué Jésus-Christ (le Vatican met fin à cette accusation absurde seulement en 1956 !). L'Église met en place une politique de conversion mais sans succès.

Cette période annonce le début des persécutions et des humiliations à l'égard des Juifs qui doivent choisir entre le baptême ou l'exil. Les Croisades au 11<sup>e</sup> siècle marquent un tournant dans l'histoire de l'antijudaïsme. La politique de mise à l'écart des Juifs se généralise et des mythes qui accèdent leur nature satanique se diffusent dans toute l'Europe occidentale. Les Juifs se livreraient notamment au meurtre d'enfants chrétiens dans le cadre de rites savamment programmés, tantôt pour rejouer la crucifixion de Jésus, tantôt pour boire leur sang ou voler leurs organes.

Face aux persécutions dont ils sont les victimes, les Juifs se spécialisent dans des métiers qui n'exigent guère l'acquisition de matériel encombrant ou que l'Église interdit aux chrétiens, tels que l'usure, la banque, la joaillerie, l'orfèvrerie, etc. L'exercice de ces métiers leur sera pourtant virulemment reproché tant par les chrétiens du Moyen Âge que par les antisémites laïques du 19<sup>e</sup> siècle.

- **L'antisémitisme ou l'opposition raciale**

Le siècle des Lumières fait naître un courant philosophique favorable aux Juifs qui deviennent progressivement des citoyens à part entière (fin du 18<sup>e</sup> siècle).

C'est l'émancipation. Elle permet aux Juifs de faire leur entrée dans la Cité.

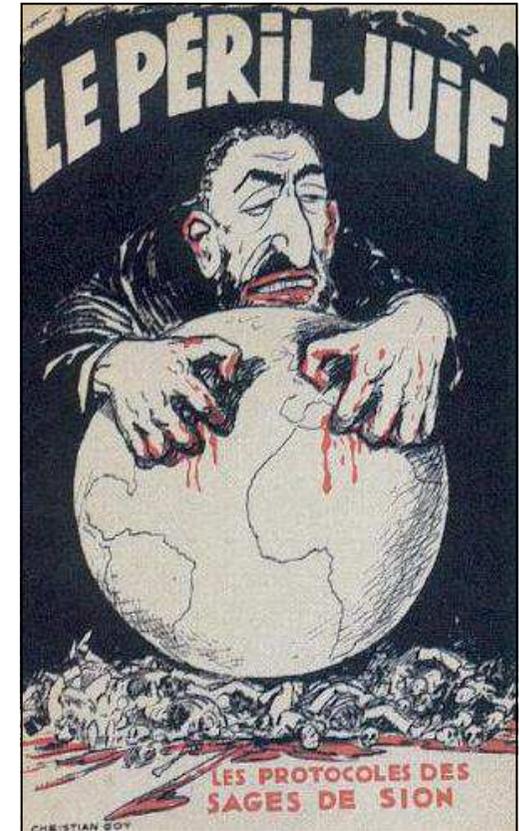
Au 19<sup>e</sup> siècle se construisent les théories raciales à caractère « scientifique » qui reposent sur une hiérarchisation rigide des races humaines, déclinée en races inférieures et supérieures. L'individu qui appartient à la race inférieure est stigmatisé en tant que tel, indépendamment de ses qualités personnelles.

En réaction aux idées de la Révolution française, face à une industrialisation et une urbanisation rapides, à un capitalisme sauvage qui déstructure les sociétés traditionnelles et provoque peurs, angoisses et déceptions face à une modernité mal contrôlée, on assiste à la création d'un courant de pensée d'extrême droite, nationaliste et raciste, qui prend les Juifs comme cibles en les accusant d'être les auteurs d'un complot révolutionnaire qui aurait renversé l'ordre établi. L'antisémitisme laïque est né, ainsi qu'une conviction profonde : « *Les Juifs sont notre malheur !* ». Les antisémites réclament des mesures d'exception pour les Juifs, telles que le retrait de leurs droits de citoyen ou l'expulsion.

- **L'antisémitisme nazi ou le complot juif mondial**

L'antisémitisme nazi s'inscrit dans la continuité de cette hostilité à la « race juive », mais avec d'autant plus de violence et de force puisque Hitler est au pouvoir en Allemagne. Toutefois, l'antisémitisme nazi marque également une rupture avec les traditions antisémites antérieures.

Pour Hitler, les Juifs sont à la base de trois doctrines : le christianisme, la Révolution française (complot des francs-maçons dominés par les Juifs) et le marxisme (Karl Marx). Dès lors, les Juifs ne constituent pas seulement



© Cl. J.L. Charmet / L'Histoire

une menace pour le peuple allemand mais pour l'Humanité toute entière. Le marxisme est juif, le capitalisme boursier international l'est également.

Le document fondateur de l'antisémitisme moderne, *Les Protocoles des Sages de Sion* (faux fabriqué par la police tsariste en 1901 qui explique la stratégie des Juifs pour dominer le monde), inspire Hitler, pour qui son authenticité ne fait aucun doute. Au contraire, ce document témoigne de l'urgence avec laquelle il faut agir.

Toutefois, si les « Aryens » sont une race supérieure, les Juifs ne sont pas à ses yeux une race inférieure que l'on peut dominer et réduire en esclavage. Le Juif incarne le mal suprême. Hitler parle volontiers du monde des microbes pour désigner les Juifs. Les Juifs sont des bacilles, des bactéries, qu'il faut éliminer avant que le monde entier ne soit contaminé.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, dans un discours prononcé au Parlement le 30 janvier 1939, Hitler conçoit le génocide préventif comme une alternative face à la menace juive :

« Aujourd'hui, je serai encore prophète. Si la finance juive internationale d'Europe et hors d'Europe devait parvenir encore une fois à précipiter les peuples dans une guerre mondiale, alors le résultat ne serait pas la bolchévisation du monde, donc la victoire du judaïsme, au contraire ce serait l'anéantissement (Vernichtung) de la race juive en Europe. »

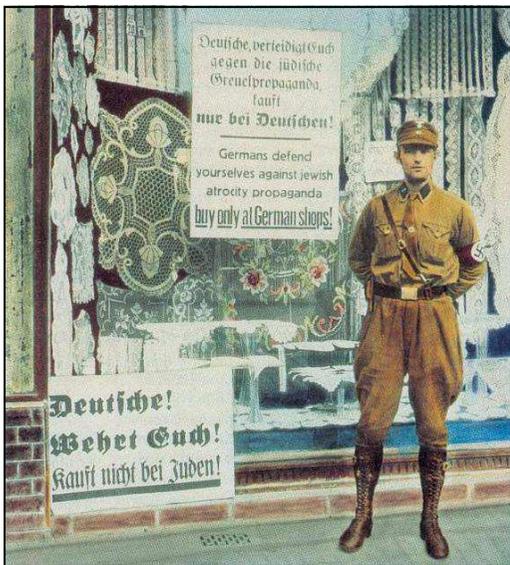
### Conclusion

Il y a eu, depuis le 4<sup>e</sup> siècle de notre ère, trois politiques anti-juives successives : la conversion, l'expulsion (les discriminations) et l'annihilation.

Les missionnaires du christianisme avaient fini par dire en substance : « **Vous n'avez pas le droit de vivre parmi nous si vous restez Juifs.** »

Après eux, les dirigeants séculiers ont proclamé : « **Vous n'avez pas le droit de vivre parmi nous.** »

Enfin, les Nazis allemands décrétèrent : « **Vous n'avez pas le droit de vivre.** »



Boycott des commerces tenus par des Juifs

### La persécution juive sous Hitler en Allemagne (1933-1939) : l'exclusion

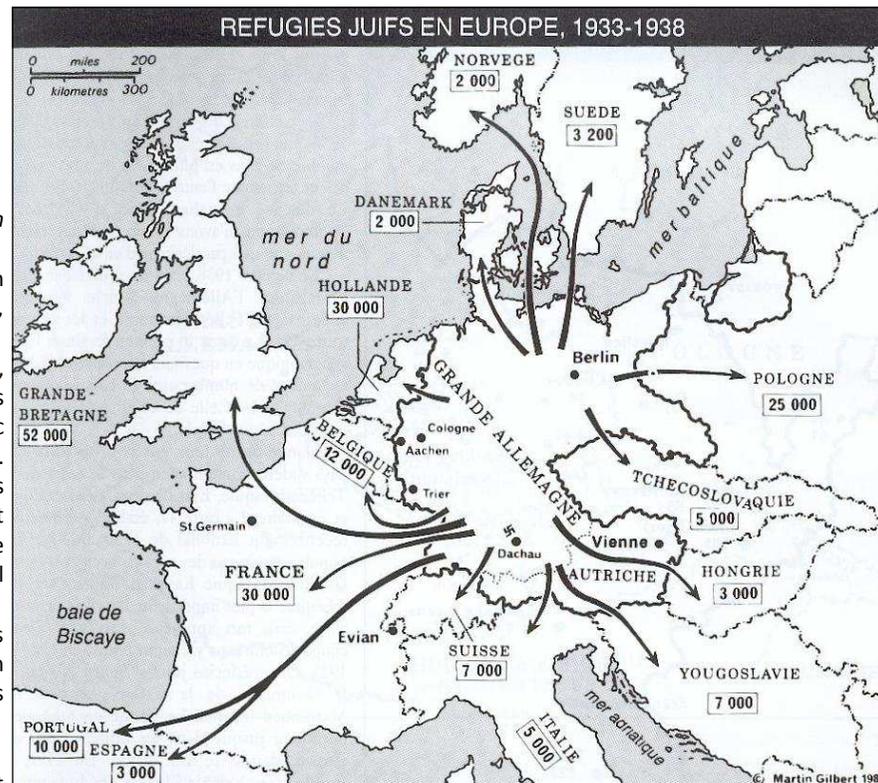
De 1933 à 1939, la politique nazie vise essentiellement à faire émigrer les Juifs d'Allemagne afin de la rendre judenrein (nettoyée des Juifs).

Une série de mesures sont prises afin d'éliminer les Juifs de la vie économique, publique et sociale :

- boycott des magasins juifs, pillages, agressions et exactions qui connaîtront leur apogée avec la Nuit de Cristal (09.11.1938). Mais Hitler n'apprécie guère les méthodes violentes qui mettent en doute sa capacité à faire régner l'ordre et la discipline; il préfère utiliser l'arsenal juridique fin de l'égalité des citoyens : les Juifs sont bannis de la fonction publique et des professions libérales
- port de l'étoile jaune (marquage)
- « aryanisation » des biens : c'est l'expropriation pure et simple sans compensation
- les Lois de Nüremberg « pour la protection du sang et de l'honneur allemand » (1935) permettent de définir qui est Juif
- pas de mariage, pas de relations sexuelles avec des « Aryens »
- l'obligation d'ajouter à son patronyme le prénom de Sarah pour les femmes et d'Israël pour les hommes.



Ainsi, en septembre 1939, les Juifs qui restèrent en Allemagne furent exclus des écoles, des universités, des professions libérales et de la vie économique, interdits dans



les théâtres, les musées et les concerts; bannis des piscines ou des compétitions sportives; forcés d'adopter des prénoms ou de consonance juive; privés du droit de posséder un permis de conduire, un téléphone, une radio; ils étaient physiquement et psychologiquement coupés de cette culture allemande qui leur devait tant.

Les Juifs deviennent des marginaux dans leur propre pays. Menées sur plusieurs années, ces politiques d'exclusion ne provoquent que l'indifférence dans la population allemande. Finalement, la bureaucratie allemande – qui n'a rien de fanatique – se révèle terriblement efficace comme machine à exclure. Sans être mûs par la haine des Juifs comme les Nazis, ces fonctionnaires ordinaires répondent à d'autres logiques : obéir aux ordres pour faire avancer leur carrière, faire correctement leur travail sans se poser de questions, conformisme, ...

Hitler constate avec intérêt que le monde occidental proteste, certes, mais ne bouge pas.

La Conférence internationale d'Evian, convoquée en 1938 à l'initiative des États-Unis afin de régler le problème des réfugiés d'Allemagne et d'Autriche, conforte Hitler dans l'idée que les autres pays sont indifférents au sort des Juifs. Les 32 États participants – dont la France, la Suisse et les États-Unis – ne sont guère prêts à accueillir ces réfugiés. Le monde semble divisé en deux parties : celle où les Juifs ne peuvent rester et celle où ils ne peuvent se rendre. La « question juive » n'est pas résolue.

### L'opportunité de la guerre

En septembre 1939, la France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne suite à l'invasion par Hitler de la Pologne, qui compte plus de 3.000.000 de Juifs. Deux projets sont encore examinés par les Nazis afin de se débarrasser des Juifs sur leur territoire : création d'une réserve juive autour de Lublin (Pologne) et déportation des Juifs à Madagascar (île au Sud-Est de l'Afrique). Les deux projets échouent. Le premier parce que le gouverneur de la Pologne occupée souhaite au contraire que son territoire soit *judenrein* (nettoyé des Juifs) et le second est jugé trop dangereux pour les navires allemands en temps de guerre.

En Pologne, Hitler va enfermer les Juifs dans des ghettos, c'est-à-dire des lieux clos (murs ou barbelés), exigus, parfaitement isolés du reste du monde. Les plus valides travaillent comme esclaves dans des ateliers. Quiconque essaie de fuir se voit menacé des pires représailles. Ce sont de véritables mouiroirs : la population y survit et meurt misérablement de maladies et de privations. Malgré l'horreur quotidienne, les Juifs veillent à y maintenir une vie politique et culturelle.



Enfants à l'agonie dans le ghetto de Varsovie

Grâce aux témoignages écrits sur place, cachés sous terre ou enfouis dans des bidons de lait et retrouvés après la guerre, nous connaissons avec précision les conditions de vie dans les ghettos. Bien que le taux de mortalité y soit déjà extrêmement élevé, les Nazis vont recourir à d'autres méthodes, plus radicales, pour éliminer les Juifs.



Photo prise en mai 1943 après l'écrasement de l'insurrection du ghetto de Varsovie. Cette photo d'enfant qui lève les mains est devenue un des symboles de la Shoah © BPK



Soupe populaire au ghetto de Lodz

En Europe occidentale, les pays sous occupation nazie comme la Belgique, vont prendre des mesures anti-juives organisant l'identification (inscription des Juifs dans les registres ouverts dans les maisons communales) suivie de mesures de discrimination et finalement d'exclusion économique, sociale et culturelle.

Avec l'invasion de l'Union soviétique (URSS) en juin 1941, Hitler continue sa conquête effrénée de *Lebensraum* (espace vital). Après l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne, c'est au tour de l'URSS. Avec une conséquence terrible : plus Hitler progresse, plus le nombre de Juifs augmente dans les territoires conquis. Face à l'échec des politiques d'émigration, l'ultime voie possible réside désormais dans l'anéantissement physique des Juifs.

Les Juifs sont pris au piège dès l'adoption des Lois de Nüremberg de 1935 qui proposent une définition du Juif sur base de la confession juvénile des grands-parents. Ensuite, la machine à tuer prend pour objectif la richesse des Juifs. Ces derniers sont entraînés dans un processus qui les exclut des sphères politiques, étatiques, économiques, sociales et culturelles. Une fois identifiés et appauvris, les Juifs sont rassemblés (ghettos, centres de transit, etc.) afin d'être acheminés vers les centres d'extermination ou tués par balle par les *Einsatzgruppen*.

### Comment s'accomplit le génocide ?

- **Les Einsatzgruppen**  
Le génocide commence aux arrières immédiats du front russe où Hitler mène une guerre totale.

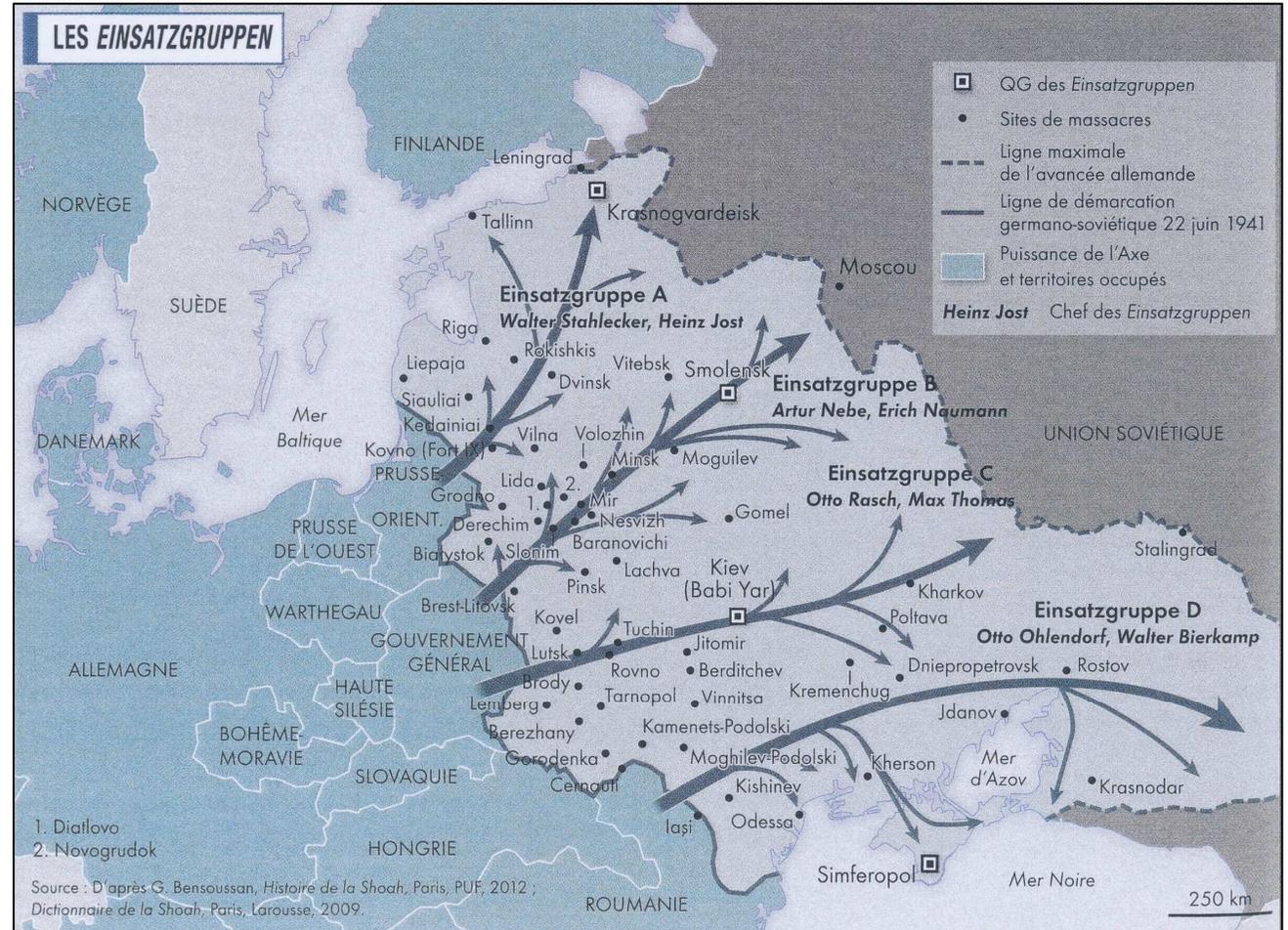
Les *Einsatzgruppen* (unités de tueries mobiles) se déplacent de villes en villages, regroupent les Juifs et les emmènent à quelques kilomètres pour les fusiller dans des fosses communes. Les massacres prennent un caractère systématique dès le mois d'août 1941.

Ces escadrons de la mort, 3.000 hommes, tous volontaires, répartis en quatre groupes, opèrent jusque fin 1941. Leur bilan est lourd : +/- 1.300.000 victimes.

Symbole de cette mise à mort, le massacre de Babi Yar (à Kiev en Ukraine) les 29 et 30 septembre 1941 : 33.771 Juifs sont fusillés dans un immense ravin...

Malgré sa redoutable efficacité, ce système de mise à mort pose plusieurs problèmes aux Nazis :

- l'action des *Einsatzgruppen* est adaptée à l'Est (grands territoires peu peuplés), mais n'est pas généralisable au reste de l'Europe
- les témoins sont nombreux et gênants, y compris dans l'armée régulière allemande. Les soldats en parlent dans des lettres adressées à leur famille, souvent accompagnées de photos des fusillades
- la mise à mort est sauvage et le spectacle est insoutenable. Les assassins eux-mêmes ont du mal à s'y faire et sont continuellement ivres
- le processus du meurtre de masse doit être plus discret, plus rapide et « plus humain » pour les assassins.



Les Einsatzgruppen à Minsk (Biélorussie)



Un soldat des Einsatzgruppen s'apprête à tirer sur une femme juive et son enfant

- **Les centres d'extermination**

Le sort des Juifs d'Europe occidentale est définitivement scellé en octobre 1941 : les frontières se ferment et l'émigration (déjà très difficile à réaliser en raison du manque de pays d'accueil) est désormais strictement interdite. Une conférence « logistique » est organisée à Wannsee (Berlin) le 20 janvier 1942 pour régler les problèmes techniques liés à l'extermination.

Le programme « T4 », à savoir la mise à mort en 1939 par le monoxyde de carbone de quelque 70.000 malades mentaux, asociaux, handicapés et épileptiques en Allemagne et en Autriche, va servir de matrice intellectuelle et technique au meurtre de masse des Juifs.

Ce sera le centre d'extermination de Chelmo qui va marquer en décembre 1941 la transition entre les fusillades à ciel ouvert des *Einsatzgruppen* et la mort industrielle.

Au total, six centres d'extermination seront installés en Pologne occupée, au cœur du judaïsme européen. Le choix des lieux n'est pas anodin. Il s'agit de sites isolés et proches d'importants nœuds ferroviaires.

- **Chelmo** (décembre 41 – avril 43 puis juin-juillet 44 / 3 camions à gaz) : **150.000** victimes.
- **Belzec** (mars 42 – printemps 43 / 3 chambres à gaz, ensuite 6) : **550.000** victimes.
- **Sobibor** (mars 42 – novembre 43 / 3 chambres à gaz, ensuite 5) : **200.000** victimes.
- **Treblinka** (juillet 42 – novembre 43 / 3 chambres à gaz, complétées par 10 autres) : **750.000** victimes.
- **Majdanek** (mars 42 – novembre 44 / 3 petites chambres à gaz) : **50.000** victimes.
- **Auschwitz-Birkenau** (début 42 – novembre 44 / 5 petites et 1 grande chambres à gaz ensuite modernisation en 43 : 4 chambres à gaz) : **1.000.000** de victimes.

L'accueil d'un centre à l'autre ne varie guère. Les victimes arrivent dans des wagons à bestiaux hermétiquement clos, presque sans air, sans eau, sans nourriture, glacial l'hiver, suffocant l'été. Après un voyage qui dure 2 à 10 jours, les déportés doivent laisser leurs bagages et sont obligés de se dévêtir. Les cheveux des femmes sont coupés. Ils sont alors conduits sur les lieux de leur exécution en réalisant rarement le sort qui les attend. Les déportés sont souvent persuadés qu'ils sont déplacés pour être « réinstallés » en vue du travail forcé.

**De décembre 1941 à novembre 1944, les six centres d'extermination font 2.700.000 victimes.**

Auschwitz et Majdanek ont un statut particulier : ils combinent centre d'extermination et camp de concentration.

Auschwitz est le centre de mise à mort qui fonctionna le plus longtemps, avec le plus grand nombre de victimes gazées. C'est le symbole même de la mise à mort industrielle. Contrairement aux autres centres qui furent tous rasés, Auschwitz montre encore de funestes et sinistres restes. Auschwitz fut le plus grand centre de concentration (sur trois sites différents : Auschwitz, Birkenau et Monowitz) et beaucoup de victimes/témoins/survivants peuvent en témoigner.

Exception notable à leur sort de mise à mort immédiate, à Auschwitz-Birkenau et à Majdanek, lors de l'arrivée des convois, les Juifs déclarés « aptes au travail » (+/- 30% et jamais d'enfants de moins de 16 ans) auront le triste privilège de pouvoir reculer leur mise à mort de quelques jours ou de quelques semaines.

Leurs conditions de détention sont insoutenables : la faim, le froid, les épidémies, les brimades, les coups, les sévices et les assassinats individuels s'ajoutent au travail forcé jusqu'à l'épuisement, en attendant la sélection vers les chambres à gaz.

Quelque 200.000 détenus juifs mourront dans les camps de concentration, auxquels il faut ajouter les 100.000 victimes que feront les « marches de la mort » lors de la débâcle nazie fin 1944/début 1945.



**Auschwitz, mai 1944 : femmes et enfants** d'un convoi de Juifs hongrois attendent dans le bois de bouleaux avant d'entrer dans les chambres à gaz des *Krematorium IV* et *V* © L'Album d'Auschwitz



**Auschwitz, mai 1944 : arrivée d'un convoi de Juifs hongrois** sur le quai de débarquement en vue de la sélection © L'Album d'Auschwitz



**Photos prises secrètement en mai-juin 1944 par des détenus du Sonderkommando lors de l'extermination des 434.351 Juifs hongrois.**

Photo supérieure : les femmes se dirigent vers les chambres à gaz. À droite : les détenus du Sonderkommando brûlent les cadavres en plein air, les fours crématoires ne suffisent pas face au nombre de victimes



Pour fuir l'avancée de l'Armée rouge, les Nazis évacuent les camps et marchent avec les déportés vers le cœur de l'Allemagne.

Les Nazis avaient peur de tomber aux mains des Alliés et voulaient à tout prix cacher l'étendue de leurs crimes. Sous stricte surveillance, dans des conditions climatiques particulièrement rudes, les déportés meurent de faim, de froid et d'épuisement, ou tout simplement sous les balles de leurs bourreaux.



La « rampe des Juifs », Auschwitz II Birkenau, 2011 © CCLJ



Paul Sobol est arrêté à Bruxelles en 1944 et déporté à Auschwitz-Birkenau. En 2011, Paul témoigne à Auschwitz-Birkenau face à un groupe de jeunes © CCLJ

### Nombre de victimes ?

Aujourd'hui, les historiens contemporains s'accordent sur une estimation qui oscille entre 5,8 et 6,2 millions de victimes.

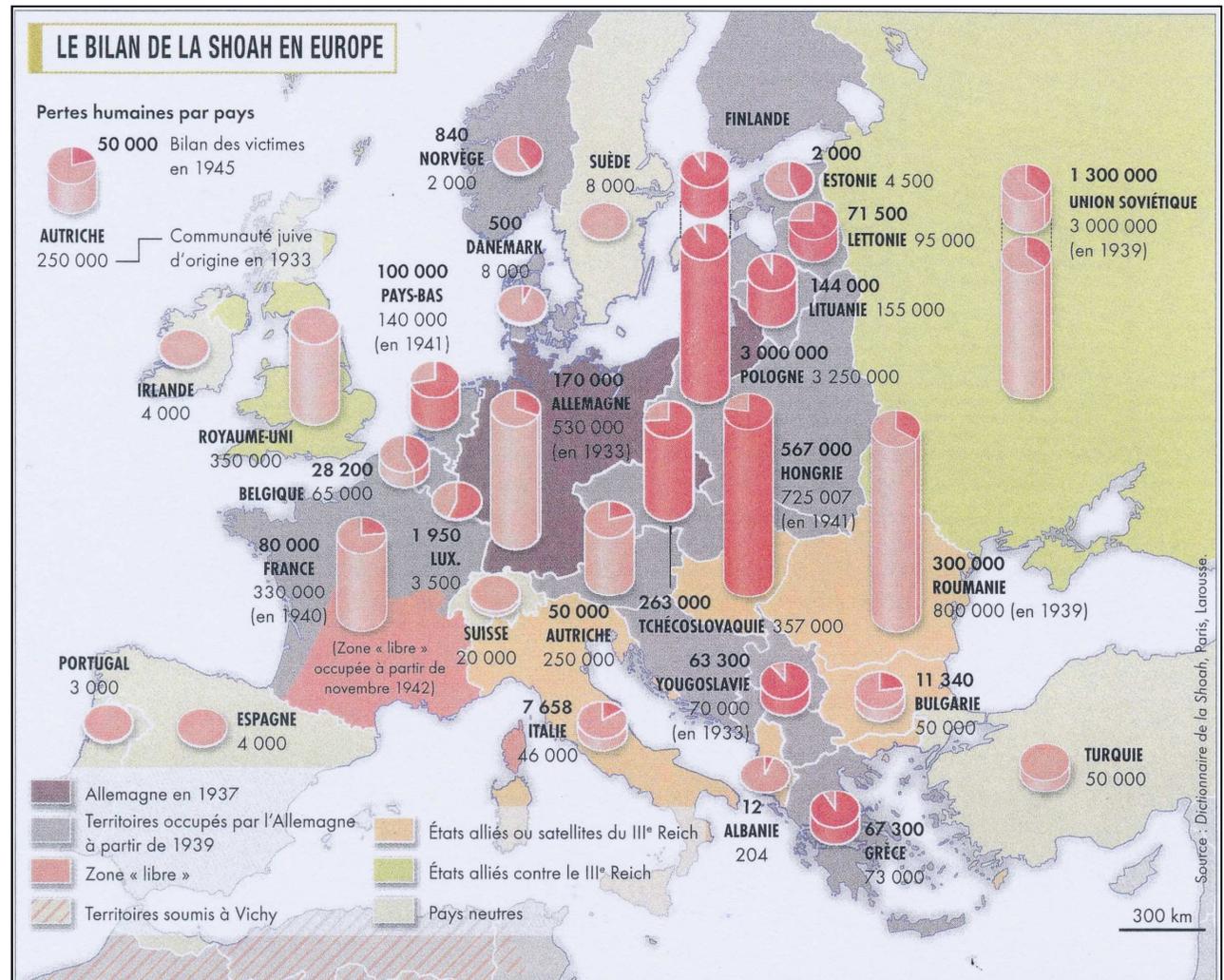
### Y a-t-il eu une résistance juive ?

Il faut distinguer deux époques :

- l'opposition à la montée du nazisme en Allemagne avant l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933.
- la Résistance armée à partir du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale en Europe occupée (septembre 1939).

En Allemagne, les Juifs prennent très tôt la mesure du danger que les Nazis représentent. Ils se sont organisés pour résister à la montée de l'antisémitisme et de l'extrême droite dès 1919 par de multiples moyens : meetings antinazis, appels à l'opinion publique, programmes d'éducation, recours juridiques et systèmes d'observation et de documentation.

Des organisations juives de défense voient le jour, dispensent un entraînement paramilitaire intensif et structurent des équipes d'intervention pour faire face aux groupes d'extrême droite. En 1922, le Ministre des Affaires



étrangères, Walther Rathenau, un Juif allemand, est assassiné par de jeunes fanatiques persuadés qu'il est un « Sage de Sion ». En réaction, des manifestations gigantesques sont organisées un peu partout en Allemagne, dont la plus importante regroupe à Berlin plus d'un million de démocrates! À partir de 1929, avec la montée du nazisme, les campagnes antiracistes et nazies s'entrechoquent, mais la propagande déferlante des Nazis jouit d'une bien plus vaste audience dans l'opinion. Et petit à petit, les Juifs constatent l'éruption « d'épidémies de grippe » dans les rangs de leurs amis démocrates... Finalement, en 1933, quand Hitler prend le pouvoir, c'est la débâcle du camp des démocrates. Les Juifs sont désormais seuls face à l'adversité. Aux États-Unis, le Congrès juif se mobilise contre Hitler et organise des manifestations de protestation, prône le boycott des produits allemands. Par crainte d'une montée de l'antisémitisme, l'organisation s'abstient toutefois d'exiger une augmentation des quotas d'immigration.

Dès le début de la guerre et malgré les terribles conditions de survie que les Juifs devaient affronter dans l'Europe occupée, nombre d'entre eux s'engagèrent dans la lutte armée contre les Nazis, malgré des obstacles importants comme le manque d'entraînement et d'armes ainsi que l'hostilité des populations locales d'Europe orientale. Les Juifs combattent soit au sein d'unités juives spéciales soit s'intègrent dans des organisations de Résistance. Ainsi, en France, les membres d'un des groupes particulièrement actifs et chargés de missions extrêmement périlleuses, les Francs-Tireurs et Partisans de la Main-d'Œuvre Immigrée (FTP-MOI) étaient majoritairement des Juifs.

Si l'on tire un bilan global de l'action de ces groupes, force est de constater qu'ils n'eurent pas de rôle militaire significatif. Toutefois, ces actes de résistance contribuèrent au sauvetage d'un nombre important de Juifs. Des pertes certes limitées mais réelles furent infligées aux Allemands, durablement blessés dans leur amour propre.

Il y eut également des révoltes dans les ghettos et les centres d'extermination.

La plus célèbre est l'insurrection du ghetto de Varsovie qui prit les Nazis par surprise. Alors que la phase de liquidation du ghetto était presque terminée, l'insurrection débuta le 19 avril 1943 et dura cinq semaines. Il s'agit là du plus bel exemple de résistance armée juive. Ce fut un combat inégal, héroïque et tragique : moins de mille combattants juifs – des hommes de l'ombre, affamés, sans entraînement, dirigés par

Mordechai Anieliewicz, un jeune homme de 24 ans, armés de deux mitraillettes, une soixantaine de revolvers et des grenades. Les armes furent d'ailleurs très difficiles à obtenir, achetées au prix fort auprès de la Résistance polonaise. Les pertes causées à l'ennemi allemand semblent dérisoires : 16 morts et 85 blessés. Mais pour l'armée allemande, qui se croit invincible, c'est un revers insupportable, une humiliation majeure. Les combattants juifs, sans illusion sur l'issue finale de la révolte, voulaient « choisir leur propre mort » et sauver l'honneur juif.

Des révoltes tout aussi désespérées éclatèrent dans les centres de mise à mort nazis : à Treblinka (2 août 1943), à Sobibor (14 octobre 1943) et à Birkenau (7 octobre 1944).

On peut se demander pourquoi il n'y a pas eu plus de résistance armée.

Le système nazi visait à briser psychologiquement et physiquement les Juifs. L'optimisme juif par rapport à des siècles de persécution, avec l'espoir d'un avenir meilleur ou de la possibilité de s'en sortir en minimisant les pertes humaines, a également entravé une perception correcte de la situation. À l'Est, dans les ghettos, les Nazis ont mis au point un système de terreur qui annihile toute résistance : jour après jour, des anonymes – y compris des femmes, des enfants, des vieillards – sont abattus à bout portant, sans aucune raison. La moindre désobéissance, aussi minime soit-elle, est suivie de représailles mortelles sur les simples passants du ghetto... De plus, à l'Est, l'antisémitisme est particulièrement virulent : les Juifs qui parviennent à s'enfuir des ghettos sont souvent détrossés, dénoncés et ramenés par les populations locales.

#### Des pays ont-ils refusé de se soumettre aux ordres nazis ?

Le cas le plus spectaculaire fut celui du Danemark, pays occupé par les Nazis, où les autorités danoises ont prévenu les responsables communautaires de l'imminence de la déportation. Grâce à la Résistance, une opération de sauvetage est mise sur pied et les pêcheurs danois amènent les 7.000 Juifs en Suède (pays neutre). C'est une opposition populaire massive au nazisme qui a permis ce sauvetage unique et exemplaire. La Finlande a également refusé catégoriquement de livrer « ses » 2.000 Juifs. La Bulgarie, pays allié des Nazis, refusa de déporter « ses » 50.000 Juifs. Les mesures discriminatoires, spoliatrices et vexatoires y furent mollement appliquées. Par contre, la Bulgarie ne s'opposa pas à la déportation des 10.000 Juifs de Thrace et de Macédoine, deux territoires cédés par les Nazis en guise de ré-

compense. Aucun de ces pays n'a fait l'objet de représailles par les Nazis.

#### Des non-Juifs ont-ils aidé des Juifs ?

Alors que la majorité des Européens gardèrent le silence sans intervenir et que certains collaborèrent avec les Nazis, d'autres choisirent de tendre la main à des Juifs en détresse. Il y eut des « Justes » dans chaque pays où les Juifs furent menacés. À ce titre, la Belgique est exemplaire : grâce à la participation de « simples gens », la Résistance a pu cacher près de 3.000 enfants dans des familles pendant toute la période nazie.

On estime à quelques dizaines de milliers le nombre de personnes en Europe qui ont aidé les Juifs dans l'adversité.

#### Quelle reconnaissance, quelles réparations ?

Le 9 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la convention pour « la prévention et la répression du génocide » qui sera ratifiée par une centaine d'États.

Le plus connu de tous les procès jugeant les crimes nazis est celui de Nuremberg (1945-1946), organisé par les quatre puissances qui ont gagné la guerre : les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et la France. La spécificité du génocide des Juifs y est toutefois diluée dans la masse



**Sophie Rechtman-Granos, enfant cachée à Bruxelles** chez Louise et Guillaume Crassaerts. Sophie, enfant, tenant la main de Louise Crassaerts  
© Collection privée



**Andrée Geulen**, jeune institutrice belge âgée de 21 ans, ne supporte pas le sort réservé aux Juifs. Elle entre dans la Résistance en 1942 et contribue au sauvetage de plus de 3.000 enfants juifs en Belgique © Kazerne Dossin

des autres crimes nazis. D'autres procès suivront en Allemagne occupée par les quatre puissances victorieuses. Il s'agit de la dénazification, c'est-à-dire l'élimination des anciens cadres nazis des postes importants. Là encore, on parle peu des Juifs. De plus, la clémence l'emporte et le personnel subalterne est frappé plus durement que les responsables de haut rang.

Dans un contexte de guerre froide, des milliers de responsables du génocide réussissent à se cacher et à s'enfuir, alors que d'autres mènent une vie paisible en Allemagne. De fait, la dénazification n'a pas eu lieu.

Tout autre est le sort d'Adolf Eichmann, premier exécutant de la « Solution finale » qui est jugé en Israël lors d'un procès historique (1961) qui met en lumière la spécificité du génocide des Juifs. C'est le « Nüremberg du peuple juif ». C'est à ce moment-là que le monde prend conscience de la spécificité du crime perpétré sur le peuple juif, à savoir : un génocide, comparé aux autres crimes nazis.

En France, trois hommes ont été jugés pour leur participation au génocide des Juifs : Klaus Barbie (1983-1987), Paul Touvier (1994) et Maurice Papon (1998, après 16 ans de procédure !).

En ce qui concerne les réparations, au lendemain de la guerre, l'Allemagne a versé de modestes indemnités à des survivants moyennant une série de conditions.

Le dossier des restitutions des biens juifs spoliés ou en déshérence est particulièrement difficile et délicat et bien loin d'être terminé, malgré l'âge avancé des ultimes survivants. Plus de septante ans après la tourmente nazie, les archives enfin disponibles montrent que de nombreuses zones d'ombres subsistent sur le sort des biens juifs. Dans la plupart des pays d'Europe, des commissions d'enquête ont été mises en place.

### Pourquoi les Alliés n'ont-ils pas mis un terme à la Shoah ?

Fin 1941, les Alliés apprennent la destruction des Juifs d'Europe. Ils ont préféré ne rien faire pour plusieurs raisons :

- Aucun pays allié ne souhaitait accueillir les masses de réfugiés juifs.
- L'objectif principal était de gagner la guerre. La victoire serait bénéfique pour tous les peuples, y compris les Juifs.

En fait, les Alliés n'ont pas voulu comprendre la nature spécifique de la guerre que Hitler menait contre les Juifs.



Photo d'une déportée tsigane, Auschwitz © Auschwitz-Birkenau

### Les autres victimes du nazisme :

- Le sort des Roms et des Sinti (Tsiganes) se rapproche le plus de celui des Juifs. Pendant la Seconde Guerre mondiale, environ 500.000 Roms et Sinti ont été victimes des poursuites raciales des Nazis et leurs alliés. Cependant, ce génocide demeure encore largement méconnu. Les Roms et Sinti étaient tués dans des camps d'extermination et ils sont morts également de faim et de maladies dans les camps de travail ou de concentration. Beaucoup ont été déportés et exploités au cours de travaux forcés dans des fermes, chantiers ou en usine. Pendant des dizaines d'années, les survivants n'étaient pas reconnus comme victimes de la persécution nazie et, en conséquence, ils n'étaient que fort peu, voire pas du tout, indemnisés pour des spoliations de biens.  
(© <http://www.romasintigenocide.eu/fr/home>)
- Les opposants politiques au régime (communistes, syndicalistes, socialistes et des ecclésiastiques) sont traqués dès la prise de pouvoir de Hitler en 1933 et sont déportés vers les camps de concentration. Plus de 10.000 camps ont été ouverts par les Nazis. De nombreux Juifs s'y trouvent également, mais plus par rapport à leurs actes (résistance, désobéissance, etc.) que par rapport à leur appartenance au peuple juif. Le premier camp est ouvert le 22 mars 1933 à Dachau (près de Munich). Les Résistants (dont des Juifs), s'ils ne sont pas immédiatement fusillés, sont déportés vers les camps de concentration.
- Les homosexuels. Seuls les homosexuels du Reich sont persécutés. Pour les Nazis, l'homosexualité est perçue comme une tare et la laisser prospérer parmi les races inférieures ne peut qu'accélérer leur dégénérescence. Entre 50.000 à 60.000 hommes sont ainsi privés de liberté et 15.000 sont déportés.

- Les malades mentaux, schizophrènes, épileptiques, séniles et paralytiques sont gazés dans le cadre de l'Opération T4 (+/- 70.000 victimes), officiellement stoppée en août 1941 à la suite des vives protestations de l'Église. Après cette date, l'euthanasie continue secrètement dans les camps de concentration et fait encore +/- 130.000 victimes.
- L'intelligentsia polonaise (officiers, prêtres, médecins, hauts fonctionnaires, enseignants, etc.) est littéralement décapitée par les Nazis.
- Les prisonniers soviétiques sont particulièrement maltraités. S'ils échappent aux exécutions, ils meurent de faim ou d'épuisement au travail. On estime le nombre de victimes à 3.300.000 sur 5.700.000 prisonniers.
- Les Témoins de Jéhovah firent également l'objet de persécutions en raison de leur conviction religieuse. Un certain nombre d'entre eux fut condamné à des peines de prison ou déporté. Près de 1.600 victimes (dont une majorité d'Allemands) moururent dans les camps de concentration.
- Les Nazis menèrent également une politique de stérilisation sur des malades héréditaires et des asociaux (+/- 400.000 personnes) et de castration forcée d'homosexuels (2.800 opérations ont été recensées).

### Le négationnisme :

Le négationnisme est le fait de contester la réalité du génocide des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Cette contestation s'attaque à l'ampleur du génocide, aux modalités et à la volonté des Nazis de le commettre.

Les motivations des négationnistes sont multiples, mais leur point commun est toujours la haine des Juifs.

On trouve des négationnistes à l'extrême droite et à l'extrême gauche de l'échiquier politique occidental. Les thèses négationnistes sont également répandues parmi des groupes nationalistes arabes ou musulmans qui pensent que la Shoah est une escroquerie juive destinée à imposer au monde l'existence de l'État d'Israël.

La plupart des pays européens se sont dotés d'une législation visant à réprimer les personnes qui véhiculent ce genre d'affirmations. En Belgique, une loi a été votée en mars 1995 et vise à réprimer « la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation » du génocide commis par les Nazis. Certains parlementaires souhaitent étendre cette loi aux génocides des Arméniens et des Tutsi.

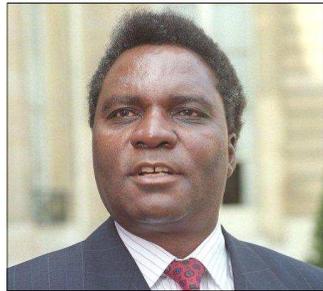


## Le génocide des Tutsi au Rwanda 1994

**Quand ?** D'avril à juin 1994.

**Où ?** Au Rwanda.

**Qui ?** L'entourage immédiat du président rwandais Juvénal Habyarimana et leurs complices : des cadres communaux et préfectoraux, la garde présidentielle et les milices *Interahamwe*.



Juvénal Habyarimana, président du Rwanda de 1973 à 1994

**Combien de victimes ?** +/- 1.000.000 de victimes.

### Les motivations des planificateurs du génocide.

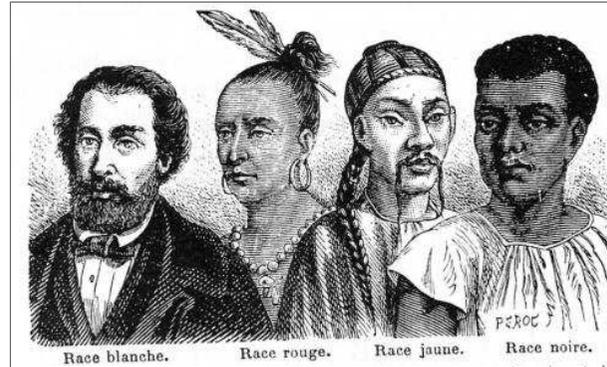
Ce génocide ne peut se comprendre sans un retour en arrière d'une centaine d'années.

- **Les racines du mal : l'immatriculation ethnique coloniale ou l'histoire importée**

Lors de la conférence de Berlin, en 1884, les grandes puissances européennes se divisent l'Afrique. Le Rwanda est attribué à l'Allemagne.

Les premiers explorateurs allemands entrent au Rwanda en 1894 avec, à leur suite, des missionnaires venus « évangéliser et civiliser les sauvages ».

L'époque coloniale nous permet d'examiner comment le colonisateur allemand puis belge va percevoir la réalité rwandaise et la figer selon les schémas raciaux en vogue au 19<sup>e</sup> siècle.



Document illustrant les théories raciales du 19<sup>e</sup> siècle

Ils identifient trois ethnies qu'ils décrivent selon leurs critères raciaux :

- les Tutsi, minoritaires (20% de la population), *la « race des seigneurs », grands, minces aux traits fins, venus d'ailleurs, nés pour régner sur les autres*
- les Hutu, majoritaires (79% de la population), *des paysans bantous arriérés, petits, aux traits grossiers*
- les Twa, *une infime minorité pygmée (1% de la population)*

À cette époque, en réalité, le Rwanda est une monarchie dirigée par un roi, le Mwami, régnant sur son pays avec l'aide de grands seigneurs (Tutsi et Hutu). Ces seigneurs sont garants du bon fonctionnement du territoire dont ils ont la responsabilité et doivent rendre des comptes au Mwami.



Yuhi V Musinga, Mwami (Roi) du Rwanda, avec les pères blancs (missionnaires), 1900



Danseur Intore à la cour du Mwami, Nyanza, période pré-coloniale

Le terme « ethnie » utilisé par le colonisateur est inapproprié pour décrire le système social complexe du Rwanda, où Tutsi, Hutu et Twa s'apparentent plus à des sortes de clans, spécialisés respectivement dans l'élevage, l'agriculture et la chasse.

Ce système n'est absolument pas figé puisqu'il est possible pour un individu de changer de groupe soit par mariage, soit en changeant de type d'activité.

Ces trois groupes – si différents aux yeux du colonisateur – se partagent un même territoire, s'identifient à une seule culture et aux mêmes mythes fondateurs, ils parlent la même langue (le Kinyarwanda).

Journal de Hans Meyer durant sa traversée de l'Afrique orientale en 1911 – extraits – le Rwanda : 12 juillet – 9 septembre 1911, in BINDSEIL Reinhardt, *Le Rwanda vu à travers le portrait biographique de Hans Meyer (1858 – 1929)*, Dietrich Reimer Verlag, Berlin, 2004, pp. 85 – 86

« (...) le travail des missionnaires est voué à l'échec tant qu'on ne sera pas parvenu à briser l'orgueil des Watutsi. À mon avis, les Wahutu sont certes des filous, des menteurs, des voleurs, des lâches, bref, tout ce qu'on voudra, mais ces crâneurs de Watutsi sont encore bien pires.

(...) Les Européens ne pourront donc consolider leur domination sur le Ruanda qu'en (...) se servant des uns contre les autres... »

- **L'histoire importée et son appropriation par les élites Tutsi**

En 1923, la Société des Nations (ancêtre de l'ONU) va confier un mandat à la Belgique pour administrer le Rwanda.

Le colonisateur belge se rend compte qu'il va être très compliqué d'administrer directement le pays. C'est pourquoi il va s'appuyer sur l'élite tutsi locale en renforçant son pouvoir et en écrasant la majorité hutu qui n'a pas accès au système scolaire. L'Église continue à imposer l'idéologie chrétienne à la population à travers la fondation d'œuvres de bienfaisance (écoles, hôpitaux, dispensaires, etc.).

Ce système crée des tensions et des frustrations chez les Tutsi comme chez les Hutu. La révolte gronde.

Dans les années 30, le colonisateur belge va figer cette situation en introduisant la carte d'identité sur laquelle l'« appartenance ethnique » est indiquée.

La distinction ethnique n'étant pas toujours aisée, le colonisateur belge va s'appuyer sur une technique en vogue à l'époque pour différencier et hiérarchiser les « races » : l'anthropométrie.



- **L'histoire importée et son appropriation par les élites Hutu**

Après 1945, le vent de l'indépendance souffle sur le continent africain et de nombreux pays réclament (et obtiennent) la décolonisation.

Le Mwami revendique également cette indépendance pour son pays. Le colonisateur belge, sentant la situation lui échapper, s'appuie sur l'élite Hutu et sur l'Église pour mettre



Carte d'identité de Tharcisse RWAGATARE (37 ans) originaire de Kivumu à Kibuye. Cette carte d'identité a été trouvée dans une fosse commune située en bas du centre hospitalier de Kigali, une fosse qui s'étendait sur plus de 500 m de long. En février - mars 1995, plus de 25.000 corps en ont été exhumés © Archives Remember / Mutabazi Eugene

en place une révolution au sein de la société rwandaise : « la révolution sociale hutu » menée par le Parmehutu.

Le Parmehutu, à la tête duquel se trouve Grégoire Kayibanda (formé par l'Église), est un parti raciste, anti-tutsi, qui invite tous les Hutu à faire front. Avec l'aide des missionnaires catholiques, le parti va éditer un texte ethnico-racial, « Le manifeste des Bahutus », dans lequel le Tutsi est désigné comme une race étrangère.

En 1959, le Mwami meurt mystérieusement et les Hutu prennent le pouvoir. Les premiers massacres de Tutsi ont lieu. Les premières victimes sont des intellectuels, des proches du Mwami, des membres de la classe dirigeante. À partir de ce moment, de nombreux Tutsi fuient vers les pays limitrophes (Ouganda, Burundi, RDC et Tanzanie).

En 1962, l'indépendance du Rwanda, devenu une République par coup d'État, est proclamée.

Les Tutsi sont définitivement écartés du pouvoir et sont persécutés – y compris ceux qui n'ont jamais été associés aux classes dirigeantes.

Le pays connaît un deuxième clivage : les Hutu du Nord sont marginalisés. En effet, le président Kayibanda, un Hutu du Sud, préfère développer sa région et favorise les Hutu du Sud. L'armée, elle, reste aux mains des Hutu du Nord.

En 1973, un coup d'État militaire porte au pouvoir le Général-major Juvénal Habyarimana et son parti, le MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement).

Le nouveau président va essentiellement développer sa région, le Nord du pays, et persiste dans la politique raciste de son prédécesseur :

- la mention ethnique figure toujours sur les cartes d'identité
- une politique très sévère de quotas est mise en place afin de limiter l'accès des Tutsi aux postes clés (enseignement, fonction publique, etc.)
- l'armée est totalement interdite aux Tutsi.

Le régime du président Habyarimana doit faire face à deux sources de tension :

- d'une part, les Hutu du Sud, furieux de la dérive régionaliste et mafieuse du président, revendiquent plus de démocratie
- d'autre part, les réfugiés Tutsi, dispersés dans les pays limitrophes depuis 1959, s'organisent et veulent rentrer au pays par la force. Ils créent le Front Patriotique Rwandais (FPR) en 1987, véritable mouvement de libération nationale.



Face à ces deux foyers d'opposition, le premier politique et le second armé, le président relance l'alibi ethnique afin de réunir tous les Hutu du pays.

En 1990, le FPR entre au Rwanda. Cette incursion est repoussée par l'armée rwandaise aidée par les militaires français (la France soutient depuis le début le régime d'Habyarimana).

Le premier résultat de l'invasion est d'attiser les haines ethniques (« Vous voyez, ces Tutsi sont de la vermine, ils nous attaquent ») et de provoquer, en représailles, des vagues de massacres de Tutsi à l'intérieur du pays.

Le mythe du Tutsi, assoiffé de pouvoir, qui cherche à réinstaurer le régime féodal de l'époque va permettre au président de reconstituer l'unité hutu du pays.

Alors que les combats entre le FPR et les forces gouvernementales continuent aux frontières, le président Habyarimana est obligé de céder aux pressions nationales et internationales pour démocratiser son pays :

- en 1991, il promulgue une nouvelle constitution et permet le multipartisme
- un nouveau gouvernement à transition élargie s'ouvre avec des représentants d'autres partis politiques. Ce nouveau gouvernement entame des négociations fructueuses avec le FPR
- en 1992, un cessez-le-feu est établi
- en 1993, mise en place des Accords d'Arusha (Tanzanie). Ces accords prévoient que le gouvernement soit élargi au FPR, que les deux armées fusionnent et que des Casques Bleus des Nations unies soient déployés au Rwanda pour assurer le maintien de la paix durant les négociations (MINUAR).

En réalité, Habyarimana joue un double-jeu : l'ouverture démocratique d'une part et le blocage d'autre part.

- **Les réponses du régime face à la pression démocratique.**

À l'intérieur du pays, le régime du président lance une véritable stratégie de reconquête du pouvoir, avec la complicité de l'armée :

- musèlement de la presse hutu contestataire et création de sa propre presse de propagande anti-tutsi sous le couvert de la liberté de presse. L'outil de propagande le plus connu est le mensuel *KANGURA* qui contribuera largement à l'édification d'une idéologie raciste anti-tutsi
- création des milices *Interahamwe* (ceux qui attaquent ensemble) et de camps d'entraînement en charge de leur instruction. Ils seront formés par des officiers français. En 1992, ils organisent un grand massacre de plus de 2.000 Tutsi (hommes, femmes, enfants). D'autres massacres auront lieu en 1993. Jean Carbonare, membre d'une commission internationale mise en place pour enquêter sur ces massacres affirme avoir vu des instructeurs français dans le camp d'entraînement des milices où l'on « amenait des civils par camions entiers. Ils étaient torturés et tués »
- création de la radio des Mille Collines (RTLM), véritable média de la haine, qui impose son style et supprime la presse écrite grâce à la diffusion d'une programmation musicale branchée. La radio véhicule les pires messages de haine envers les Tutsi et prône le recours à la

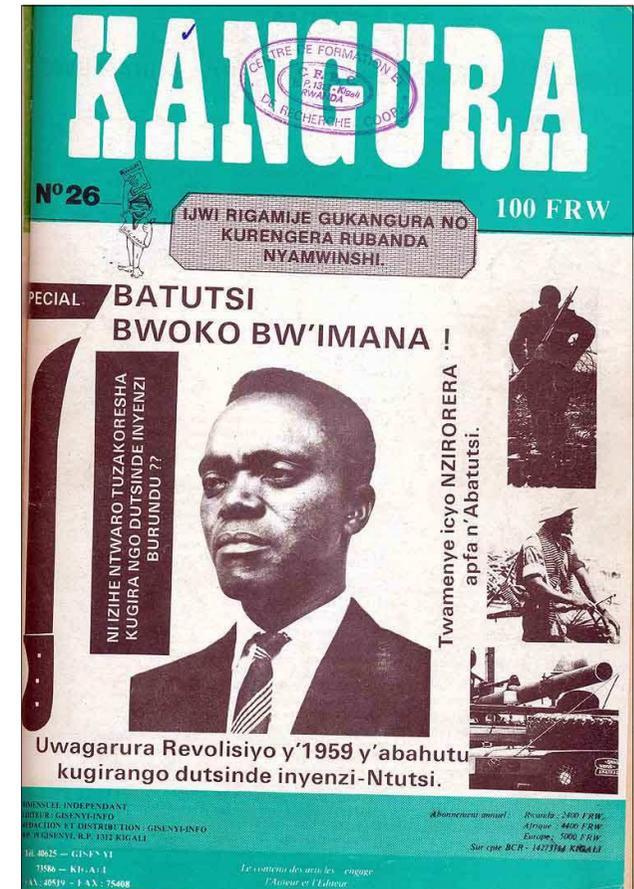


Entraînement des milices *Interahamwe* par des troupes françaises  
© Jason et Françoise Nshimye

violence. Des centaines de milliers de transistors sont distribués gratuitement dans tout le pays afin d'assurer une couverture maximale auprès des paysans pauvres et illettrés

- en raison de l'instabilité qui règne dans le pays, le président Habyarimana renforce son armée qui passe en moins de deux ans de 8.000 à 40.000 hommes. Le budget de la défense triple entre 1990 et 1992.

Une véritable machine à tuer est mise en place dès 1991, avec une accélération du processus en 1992 et une généralisation à tout le pays en 1993.



Couverture du *Kangura* n°26, novembre 1991 : « Tutsi : la race de Dieu », le texte à droite de la machette « Quelles armes allons-nous utiliser pour vaincre les cafards pour de bon? ». L'homme sur la photo est le premier président du Rwanda, Grégoire Kayibanda, qui a fait des Hutu l'ethnie gouvernant le pays après les massacres de 1959 © Genocide Archive Rwanda

## Comment s'exécute le génocide ?

Il y a encore plus radical que le président Habyarimana. Dans son entourage proche, certains estiment qu'il s'apprête à faire trop de compromis. Cette branche dure (l'*Akazu*) considère qu'il est temps de passer à la vitesse supérieure. La destruction des Tutsi devient une priorité absolue.

Le 6 avril 1994, l'avion présidentiel qui transportait les présidents rwandais et burundais est abattu par deux missiles.

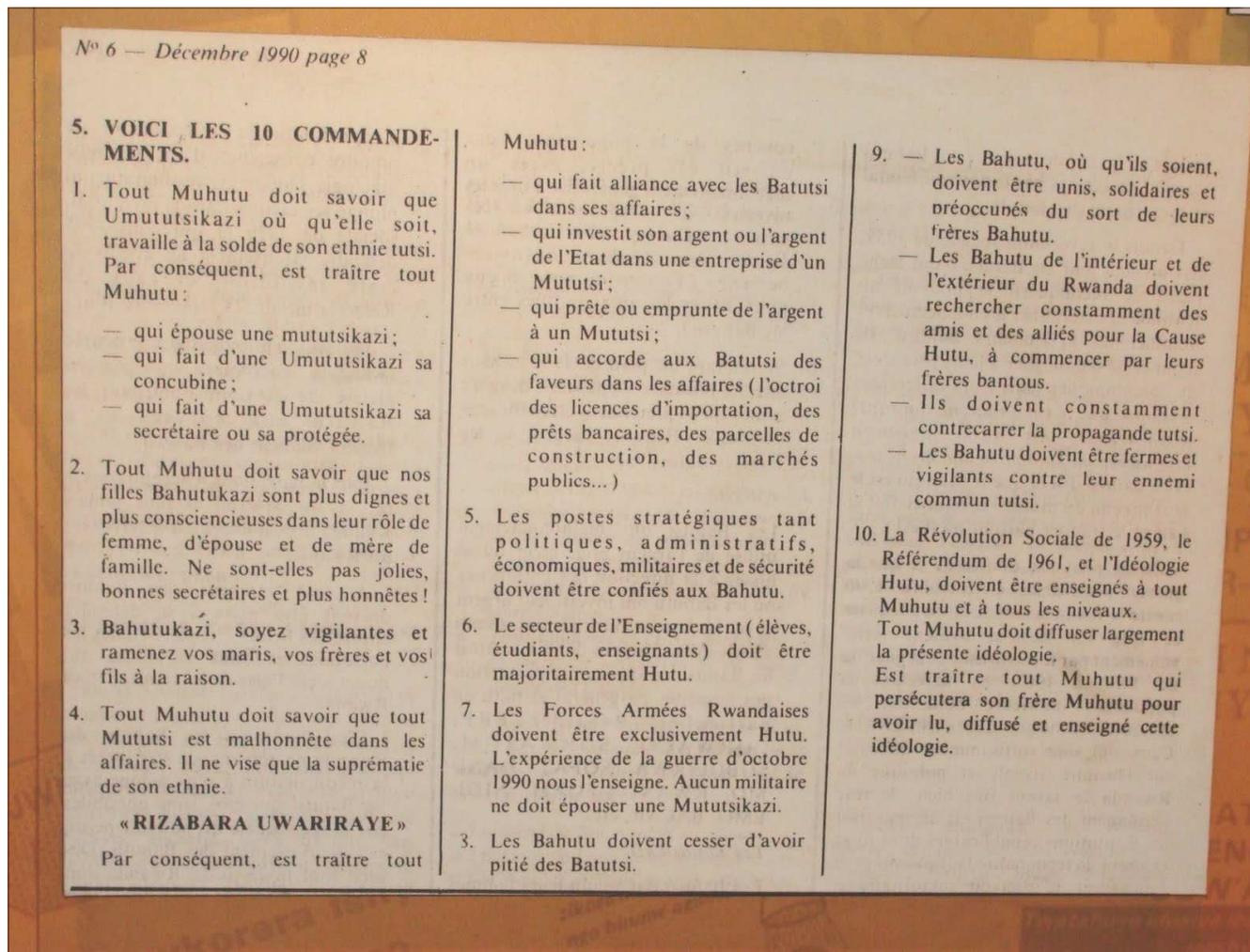
Qui a lancé ces missiles ?

En 2006, sur base de témoignages, Jean-Louis Bruguière, un juge français, concluait que l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana en 1994 était le fait de rebelles du FPR infiltrés sur la colline de Massaka surplombant l'aéroport de Kigali.

Cependant, en 2012, des géomètres et experts en balistique, acoustique, explosifs et incendie, désignés par les juges français Trevidic et Poux qui ont repris le dossier, concluent que les missiles sont partis d'une autre colline, la colline de Kanombé, qui abritait une importante base de l'armée du régime Habyarimana.



Extrait de la bande dessinée *Déogratias* © Dupuis



Les dix commandements du Hutu, paru dans Kangura n°6, décembre 1990 © Mémorial de Gisozi, Rwanda

C'est aux proches d'Habyarimana que profitent le crime puisqu'il sera l'élément déclencheur du génocide.

La nouvelle de l'assassinat du président Habyarimana se répand comme une traînée de poudre et les tueries éclatent dans tout le pays. Kigali est bouclée et des postes de contrôle sont installés sur toutes les routes.

Les premières victimes sont les Hutu « modérés » des partis d'opposition dont le Premier Ministre Agathe Uwilingiyimana et les dix Casques bleus belges qui la protégeaient. En effet, il fallait d'abord empêcher toute prise de pouvoir selon la

procédure démocratique.

Le 9 avril, tous les expatriés sont évacués. Il n'y a plus de témoins, la voie est libre. Les meurtres se déroulent partout selon un même plan : bouclage des routes, organisation de patrouilles. Une stratégie consiste à diriger les Tutsi vers des lieux considérés comme sûrs lors des massacres de 1959 : églises, écoles, stades, dispensaires. Cependant, en 1994, ces derniers se transforment en abattoirs.

Deux armes symbolisent le génocide, l'une moderne, l'autre archaïque : la radio et la machette.

La radio informe les génocidaires, heure après heure, des lieux où se trouvent encore des Tutsi. Elle encourage les tueurs à « travailler », leur rappelle constamment qu'il faut également tuer les femmes, les vieillards et les enfants et surtout n'éprouver aucune pitié pour les « cafards » (*Inyenzi*).



Pour reconnaître les Tutsi, lorsque les différences physiques mises en exergue par le colonisateur ne suffisent plus, la mention de l'ethnie sur la carte d'identité s'avère très utile. Des listes ont également été dressées un peu partout.

Le génocide s'accomplit avec la complicité des préfets et des bourgmestres qui transforment leurs administrés en tueurs. Les préfets de Gitarama et de Butare, qui avaient interdits aux *Interahamwe* d'entrer dans leurs villes, sont démis de leurs fonctions. Après leur départ, les massacres commencent immédiatement.



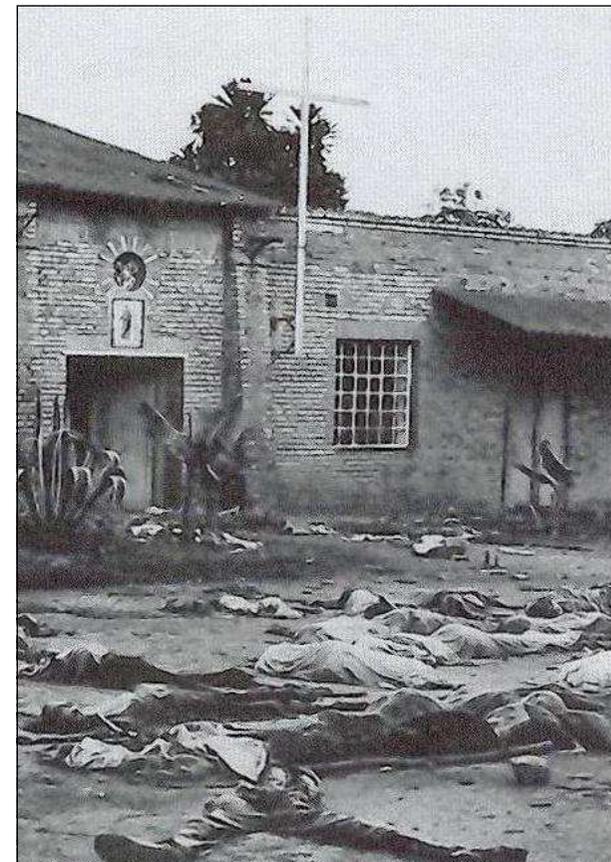
*Interahamwe* à une barrière, Kigali avril 1994

### Extraits d'enregistrements de la Radio des Mille collines (RTLM) entre avril et juin 1994.

© <http://www.francerwandagenocide.org/documents/RtM.html>

« Le 5 mai, le nettoyage des Tutsi devra être terminé...la tombe n'est qu'à moitié pleine, qui va nous aider à la remplir? »

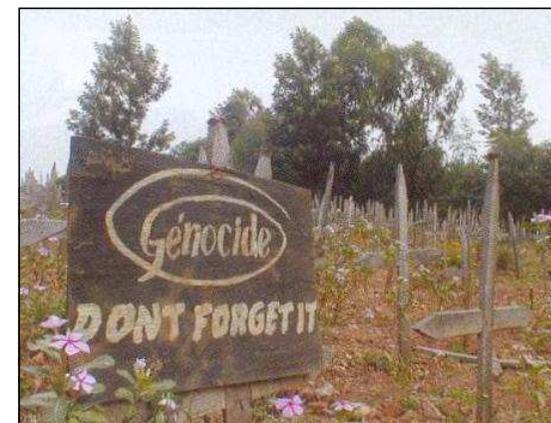
« Combattez les *Inyenzi*, écrasez-les, debout! (...). Avec vos lances, vos bâtons, vos fusils, vos épées, des pierres, tout, transpercez-les, ces cafards, ces ennemis de la démocratie! montrez que vous savez vous défendre (...)! Et vous, administrateurs communaux, maintenez les obstacles sur les routes! Organisez des patrouilles nocturnes, des barrages! Distribuez des armes à la population pour qu'elle se défende! Le gouvernement se chargera de ses propres armes (...) ».



Massacre dans l'église de Rukara à l'aide de grenades et de machettes  
© Amnesty International



Camp Kigali, lieu où 10 Casques bleus belges furent assassinés le 7 avril 1994. Aujourd'hui, le bâtiment est un Mémorial © CCLJ



Un appel à la mémoire du génocide dans un cimetière au Rwanda

### Y a-t-il eu une résistance tutsi ?

Bisesero est une chaîne de collines située à l'Ouest du Rwanda. Historiquement, la majorité des gens qui vivaient dans la région de Bisesero étaient Tutsi, leur activité principale était l'élevage.

Pendant le génocide de 1994, les Tutsi qui vivaient à Bisesero et dans les régions alentours (environ 60.000 personnes) se réunirent pour résister aux tueurs. Ils se regroupèrent au sommet de la colline jonchée de roches qu'ils jetèrent sur les assaillants armés de gourdins et de machettes. Ils résistèrent de nombreuses semaines. Mais le 13 mai 1994, des renforts hutu de la Garde républicaine arrivèrent en bus de Kigali pour prêter main forte aux miliciens *Interahamwe*.

Les 13 et 14 mai 1994, les assaillants, venus avec des armes modernes et puissantes, tuèrent près de 50.000 Tutsi en deux jours. Les derniers, épuisés par des semaines de survie, ne pouvaient plus résister.

Le 27 juin 1994, des militaires français de l'Opération Turquoise découvrirent environ 4.000 Tutsi toujours en vie sur les collines de Bisesero. Pensant être sauvés par les Français, les Tutsi sortirent de leurs cachettes pour leur demander de l'aide. Ne pouvant les secourir immédiatement, les Français promirent de revenir.

Trois jours plus tard, ils ne trouveront que 1.000 survivants. En effet, les *Interahamwe*, constatant que de nombreux Tutsi étaient encore en vie, menèrent des attaques répétées et brûlèrent les forêts de Bisesero, les 28, 29 et 30 juin 1994.

Cette colline s'appelle désormais la « colline de la Résistance ».

### Comment le génocide s'est-il terminé ?

Dès le début du génocide, le Front Patriotique Rwandais (FPR) reprend immédiatement la lutte armée et se bat contre les forces gouvernementales.

Petit à petit, le FPR gagne du terrain et remporte la guerre.

Le 23 juin 1994, la France monte une opération humanitaire extrêmement controversée appelée « Opération Turquoise » : elle ne brouille pas l'émetteur de la Radio des Mille Collines et n'arrête pas les auteurs du génocide.

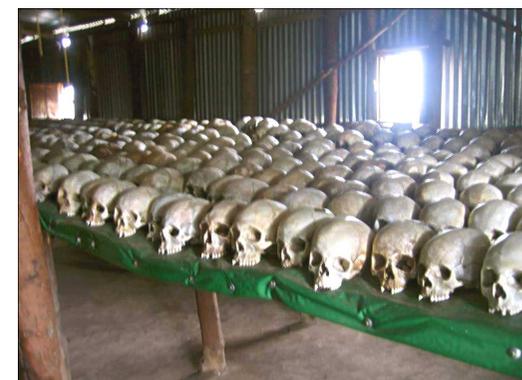
Fin juin 1994, quasiment tous les Tutsi ont été assassinés.

Face à l'avancée du FPR, les instigateurs du génocide (qui pratiquent la politique de la terre brûlée) organisent dans



**Mémorial de Bisesero.** En 1996, les survivants ont eu l'idée de réunir en un seul endroit tous les restes des victimes dispersés sur les collines et les vallées afin de les enterrer dignement. On pénètre dans le Mémorial en passant sous une grande arche blanche et violette (couleurs du deuil) qui ouvre un chemin, « le chemin du calvaire », que les visiteurs doivent gravir pour effectuer symboliquement la traversée du génocide. Cet itinéraire escarpé passe par trois bâtiments qui s'ouvrent sur 9 salles (emblèmes des communes de la préfecture de Kibuye). Ces locaux accueillent les ossements des victimes et forment des « tombes ouvertes » © CCLJ

leur fuite un gigantesque exode des populations hutu. Ils espèrent laisser un pays vide derrière eux. Les civils sont fermement poussés d'abord vers la Tanzanie ensuite vers Goma, à l'Est du Zaïre, où éclate une terrible épidémie de choléra. Ces camps de réfugiés, véritables mouroirs, vont soulever de nombreuses polémiques. Plusieurs organisations humanitaires refusent d'y travailler : les auteurs du génocide et les *Interahamwe* dirigent les camps, la propagande est toujours aussi intense, les armes circulent et les paysans qui souhaitent rentrer au Rwanda, où le FPR a pris le pouvoir depuis le 4 juillet 1994, en sont physiquement empêchés. L'onde de choc du génocide a durablement touché tous les pays voisins.



**Mémorial de Bisesero,** crânes des victimes exposés dans une des « tombes ouvertes » © CCLJ

## Ce génocide aurait-il pu être évité ?

Oui !

- Avant le 6 avril, de nombreux témoignages attestent de l'existence d'une « machine à tuer » prête à passer à l'acte. Le 11 janvier 1994, Roméo Dallaire, commandant de la MINUAR, adresse un fax au siège de l'ONU à New York et alerte ses supérieurs de la préparation de l'extermination des Tutsi. Il y rapporte les propos d'un informateur, « Jean-Pierre », engagé par le MRND (parti politique du président Habyarimana) pour entraîner les *Interahamwe*.
- Une force militaire moderne de 5.000 hommes aurait pu stopper le génocide immédiatement.

6. PRINCIPAL AIM OF INTERAHAMWE IN THE PAST WAS TO PROTECT KIGALI FROM RPF. SINCE UNAMIR MANDATE HE HAS BEEN ORDERED TO REGISTER ALL TUTSI IN KIGALI. HE SUSPECTS IT IS FOR THEIR EXTERMINATION. EXAMPLE HE GAVE WAS THAT IN 20 MINUTES HIS PERSONNEL COULD KILL UP TO 1000 TUTSIS.

(...)

8. INFORMANT IS PREPARED TO PROVIDE LOCATION OF MAJOR WEAPONS CACHED WITH AT LEAST 135 WEAPONS (...) HE REQUESTS THAT HE AND HIS FAMILY BE PLACED UNDER OUR PROTECTION.

6. « Dans le passé, l'objectif premier des Interahamwe était de protéger Kigali du FPR. Depuis, il a reçu l'ordre de fichier tous les Tutsi de Kigali et il suspecte que ce soit en vue de leur extermination. Il déclare qu'en 20 minutes, ses hommes sont capables de tuer 1.000 Tutsi ».

8. « L'informateur propose de révéler la localisation de caches d'armes (au moins 135 armes) (...) en échange il demande que lui et sa famille soient placés sous notre protection ».

Source : <http://nsarchive.wordpress.com/2014/01/09/genocidifaxdeconstructed>

## Les responsabilités occidentales sont accablantes

Les Nations Unies n'ont pas livré les informations dont ils disposaient au Conseil de sécurité.

Les États-Unis, traumatisés par l'échec de la Somalie, ne voulaient plus risquer la vie de leurs *boys* en intervenant et n'avaient aucun contact avec ce petit pays africain.

La Belgique a retiré précipitamment ses troupes après l'assassinat de ses dix Casques bleus et a préconisé le retrait total des forces des Nations Unies.

La France a soutenu jusqu'à la fin le régime d'Habyarimana et a été le seul pays à reconnaître le gouvernement intérimaire, exclusivement composé des planificateurs du génocide.

Les profondes et chaleureuses amitiés franco-belges avec le président Habyarimana expliquent l'aveuglement de ces deux pays face aux dérives racistes du Rwanda.

À Kigali, le 7 avril 2000, Guy Verhofstadt, alors Premier Ministre belge, a prononcé ces mots : « *Au nom de mon pays, au nom de mon peuple, je vous demande pardon. La communauté internationale tout entière porte une immense et lourde responsabilité. Un dramatique cortège de négligences, d'insouciances, d'incompétences, d'hésitations et d'erreurs a créé les conditions d'une tragédie sans nom. J'assume ici les responsabilités de mon pays, des autorités politiques et militaires belges.* »

## Reconnaissance et réparations

Le Rwanda est un pays pauvre. Le FPR au pouvoir depuis la fin du génocide tente de panser les blessures. La tâche est immense.

La carte d'identité mentionnant l'ethnie a été abolie, les manuels scolaires rwandais réécrits et la distinction entre Hutu et Tutsi supprimée (on parle aujourd'hui uniquement de Rwandais).

Dans les collines, rescapés et tueurs, aujourd'hui sortis de prison, se côtoient. Il a été impossible de juger tous les meurtriers tant ils étaient nombreux.

## Quelle justice ?

- le **TPIR** : Tribunal Pénal International d'Arusha pour le Rwanda, créé en novembre 1994, a jugé les hauts dignitaires de l'ancien régime. Il terminera théoriquement ses travaux le 31 décembre 2014. À un an de sa fermeture, le TPIR a jugé 75 personnes, 46 ont été condamnées et 12 acquittées. Les affaires concernant 14 des 46 condamnés sont encore pendantes devant la Chambre d'appel, à des étapes avancées pour la plupart d'entre elles.
- les **Gacaca** (« gazon » en kinyarwanda) inspirés des anciennes assemblées pendant lesquelles, assis sur la pelouse, les sages du village réglèrent les différends, ont été mis en place en 2001. Ils se basent sur une justice participative et se déroulent sur les lieux mêmes des massacres. Après avoir été jugés et avant d'être libérés, les bourreaux passent par des camps de rééducation où ils reçoivent des cours sur la gestion de petits projets générateurs de revenus et des cours d'éducation



Tribunal « Gacaca ». L'accusé, au centre, porte la tenue des prisonniers au Rwanda

civique. Officiellement fermés en juin 2012, quelque 12.100 gacaca ont jugé au total près de deux millions de personnes, pour un taux de condamnation de 65 %, selon les données du gouvernement rwandais.

- La **loi belge de compétence universelle** du 16 juin 1993 retient la compétence universelle des tribunaux belges pour juger des crimes de droit international, quels que soient les lieux du crime, les nationalités des accusés ou des plaignants ou leur lieu de résidence.

Huit génocidaires ont été jugés et condamnés par la Cour d'Assises de Bruxelles :

- le 8 juin 2001, Vincent Ntezimana, professeur d'université, Alphonse Higaniro, directeur d'une usine, Consolata Mukangango et Julienne Mukabutera, membres d'une communauté religieuse (arrêtés sur le territoire belge et accusés d'avoir participé aux massacres des Tutsi de la préfecture de Butare) ont été reconnus coupables par le jury populaire de la Cour d'Assises de Bruxelles. Ils ont été condamnés à des peines de réclusion allant de 12 à 20 ans
- le 29 juin 2005, Etienne Nzabonimana et Samuel Ndashyikirwa, deux commerçants de la préfecture de Kibungo, ont été reconnus coupables par le jury populaire de la Cour d'Assises de Bruxelles d'avoir commis des crimes pendant le génocide de 1994 et ont été condamnés, respectivement, à 12 et 10 ans de réclusion

## BIBLIOGRAPHIE

### Le génocide des Herero et des Nama

- Joël Kotek, *Afrique : le génocide oublié des Hereros*, L'Histoire n°261, janvier 2002, pp.88-92

### Le génocide des Arméniens

#### ➤ Lectures

- Janine Altounian, *Mémoires du génocide arménien. Héritage traumatique et travail analytique*, PUF, 2009
- Annick Asso, *Le Cantique des larmes. Arménie, 1915*, La Table ronde, 2005
- Fethiye Cetin, *Le livre de ma grand-mère*, l'Aube, 2006
- Gérard Chaliand et Yves Ternon, *1915, le génocide des Arméniens*, Complexe, 2002
- Anne Dastakian et Claire Mouradian, *Le génocide des Arméniens*, Tournon, 2005
- Ahmet Insel & Michel Marian, *Dialogue sur le tabou arménien*, Liana Levi, 2009
- Raymond Kévorkian, *Le génocide des Arméniens*, Odile Jacob, 2006
- Rafaël Lemkin, *Qu'est-ce qu'un génocide ?*, Editions du Rocher, 2008
- Hélène Piralian, *Génocide et transmission*, L'Harmattan, 1994
- Yves Ternon, *L'Etat criminel. Les génocides au 20<sup>e</sup> siècle*, Seuil, 1995
- Yves Ternon, *Du négationnisme. Mémoire et tabou*, éditions Desclée de Brouwer, 2000
- *Ailleurs, Hier, Autrement : connaissance et reconnaissance du génocide des Arméniens*, Revue d'Histoire de la Shoah, n° 177-178

#### ➤ Pièces de théâtre

- *Une bête sur la Lune*, Richard Kalinoski, L'Avant-scène Théâtre, n° 1029, 1998
- *Papiers d'Arménie ou sans retour possible*, Caroline Safarian, Hayez-Lansman, 2008

#### ➤ Bandes dessinées

- *Le cahier à fleurs* (2 tomes), Laurent Chalandon et Viviane Nicaise, Grand Angle, 2010
- *Medz Yeghern. Le grand mal*, Paolo Cossi, Dargaud, 2009

vie pour des crimes de guerre commis au cours de l'attaque d'une église.

- SUÈDE

En juin 2013, à l'issue du premier procès en la matière jamais tenu dans ce pays, un Rwandais, naturalisé Suédois et reconnu coupable de génocide, a été condamné à la prison à perpétuité. Le tribunal a été convaincu par des témoins qui dénonçaient sa participation à plusieurs massacres, notamment dans une église et dans un stade.

- ÉTATS-UNIS

En juillet 2013, une Américaine d'origine rwandaise a été condamnée à 10 ans de prison et déchue de sa nationalité américaine pour avoir caché son rôle pendant le génocide.

- SUISSE

En 2000, un ancien maire rwandais a été condamné en appel, pour violations des Conventions de Genève sur le droit de la guerre par le tribunal militaire de Genève.

- DANEMARK

En 2014, la cour danoise a ordonné l'extradition vers le Rwanda d'Emmanuel Mbarushimana. Cet ancien inspecteur des écoles primaires à Muganza est accusé d'avoir organisé et participé aux massacres de Tutsi dans le district de Gisagara (Sud du Rwanda) en 1994.

---

**Aujourd'hui, le terme génocide  
est banalisé.**

**Il est synonyme**

**de crime contre l'humanité,**

**de nettoyage ethnique.**

**Or, il importe de lui garder**

**sa spécificité et sa particularité.**

- le 5 juillet 2007, Bernard Ntuyahaga, ex-major des FAR, poursuivi pour le meurtre des 10 Casques bleus belges et du Premier ministre rwandais, Agathe Uwilingiyimana, ainsi que d'un « nombre indéterminé » de Rwandais, a été condamné à une peine de 20 ans de réclusion par la Cour d'Assises de Bruxelles
- le 1<sup>er</sup> décembre 2009, Ephrem Nkezabera, directeur de la Banque commerciale du Rwanda en 1994, surnommé le « banquier du génocide », a été condamné à 30 ans de réclusion par la cour d'Assises de Bruxelles pour des crimes de guerre, dont des meurtres et des viols commis pendant le génocide de 1994 dans son pays.

#### ➤ Et dans les autres pays?

- CANADA

En 2009, un tribunal canadien a condamné à la prison à vie un Rwandais reconnu coupable de génocide, de crime de guerre et de crime contre l'humanité pour sa participation aux massacres.

En juillet 2013, un Canadien d'origine rwandaise a été acquitté d'accusations de crimes contre l'humanité et de participation au génocide.

- FINLANDE

Un pasteur hutu rwandais réfugié en Finlande depuis 2003 a été arrêté en 2007. Il a été condamné à la prison à vie pour sa participation au génocide.

- FRANCE

Après 25 plaintes déposées en France depuis 1995, en mars 2014, un premier procès se déroule enfin. Il condamne une « éminence grise » du génocide à 25 ans de réclusion. La France reconnaît enfin le génocide des Tutsi au Rwanda. De nombreux génocidaires dont Agathe Habyarimana (la veuve de Juvénal Habyarimana) vivent aujourd'hui en France.

- NORVÈGE

En février 2013, un Rwandais, reconnu coupable d'avoir participé au massacre de plus d'un millier de Tutsi, a été condamné à 21 ans de prison pour son rôle dans des attaques « bestiales » lors du génocide.

- PAYS-BAS

En mars 2013, un tribunal a condamné à six ans et huit mois de prison une Néerlandaise d'origine rwandaise pour incitation au génocide. En 2011, un Rwandais avait été condamné en appel à la prison à

## ➤ **Livre jeunesse**

- *Le trou*, Annie Agopian et Alfred, Rouerge, 2010

## ➤ **Filmographie**

### • **Documentaires**

- *Le génocide en moi*, Araz Artinian, 2005, 53'  
- *Le génocide arménien*, Laurence Jourdan, 2005, 50'  
- *Nous avons bu la même eau*, Serge Avédikian, 2007, 72'  
- *Aghet, le génocide arménien*, Eric Friedler, 2010, 83'  
- *Le fils du marchand d'olives*, Mathieu Zeitindjioglou, 2011, 77'

### • **Fictions**

- *Mayrig*, Henri Verneuil, 1992, 137'  
- *Ararat*, Atom Egoyan, 2002, 115'  
- *Le Mas des Alouettes*, Paolo & Vittorio Taviani, 2007, 118'  
- *The Cut*, 2014, 138'

## ➤ **Sites internet :**

- [www.twentyvoices.com](http://www.twentyvoices.com)  
- [www.armenian-genocide.org](http://www.armenian-genocide.org)  
- [www.genocide-museum.am/fr/index.php](http://www.genocide-museum.am/fr/index.php)  
- [www.imprescriptible.fr](http://www.imprescriptible.fr)  
- [www.massviolence.org/L-extermination-des-Armeniens-par-le-regime-jeune-turc-1915](http://www.massviolence.org/L-extermination-des-Armeniens-par-le-regime-jeune-turc-1915)  
- [www.armencom.be](http://www.armencom.be)  
- <http://centreamenien.be>

## **Le génocide des Juifs – La Shoah**

## ➤ **Lectures**

- Robert Antelme, *L'Espèce humaine*, Gallimard, 1947  
- Elie Barnavi (dir.), *Histoire universelle des Juifs*, Hachette Littératures, 2002  
- Georges Bensoussan, *Auschwitz en héritage. D'un bon usage de la mémoire*, Mille et une nuits, 2003  
- Georges Bensoussan, *Atlas de la Shoah*, Autrement, 2014  
- Hélène Berr, *Le Journal d'Hélène Berr*, Tallandier & Mémorial de la Shoah, 2011  
- Christopher Browning, *Des hommes ordinaires. Le 101<sup>o</sup> bataillon de réserve de la police allemande et la « Solution finale » en Pologne*, Les Belles Lettres, 1994  
- Jacques Deom, *Qu'est-ce que l'antisémitisme ? Quelques éléments de réponse*, FMC, 2012  
- Simon Epstein, *Histoire du peuple juif au 20<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 1998

- Jean-François Forges, Pierre-Jérôme Biscarat, *Guide historique d'Auschwitz*, Autrement, 2011  
- Zalmen Gradowski, *Témoignage d'un Sonderkommando d'Auschwitz*, Editions Kimé, 2013  
- Alfred Grosser (dir.), *Dix leçons sur le nazisme*, Fayard, 1976  
- Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, Gallimard, Folio histoire, 1988  
- Imre Kertész, *Etre sans destin*, Actes Sud, 1998  
- Victor Klemperer, *Journal (Tome 2) Je veux témoigner jusqu'au bout 1942-1945*, Le Seuil, 2000  
- Janusz Korczak, *Journal du ghetto*, Robert Laffont, 1998  
- Joël Kotek, Gérard Silvain, *La carte postale antisémite de l'affaire Dreyfus à la Shoah*, Berg International Editeurs, 2005  
- Primo Levi, *Si c'est un homme*, Julliard, 1987  
- Calel Perechodnik, *Suis-je un meurtrier ?*, Liana Levi, 1995  
- Léon Poliakov (dir.), *Histoire de l'antisémitisme. De 1945 à 1993*, Seuil, 1994  
- Paul Sobol, *Je me souviens d'Auschwitz... De l'étoile de shérif à la croix de vie*, Racine, 2010  
- Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1983-1986  
- André Schwarz-Bart, *Le Dernier des Justes*, Seuil, 1959  
- Rudi Van Doorslaer, Emmanuel Debruyne, Frank Seberrechts et Nico Wouters, *La Belgique docile : Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, SOMA-CEGES, Éditions Luc Pire, 2007  
- Régine Waintrater, *Sortir du génocide. Témoignage et survivance*, Petite Bibliothèque Payot, 2011  
- Annette Wieworka, *Auschwitz expliqué à ma fille*, Le Seuil, 1999  
- *Carte des camps et autres lieux de détention nazis*, Institut des Vétérans – Institut national des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 2009  
- *Enseigner l'histoire de la Shoah - France 1950-2010*, Revue d'Histoire de la Shoah, n°193, 2010  
- *Le Fort de Breendonk. Le camp de la terreur nazie en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale*, Dossier pédagogique, DOB, Racine, 2006  
- *Le génocide juif, 1941-1944*, Direction générale de l'Organisation des Etudes du Ministère de l'Éducation de la Communauté française de Belgique, 2005  
- *Lieux de mémoires, lieux d'histoire. Du travail de mémoire au devoir d'histoire*, Dossier pédagogique, Journée d'étude

Maxime Steinberg, DOB, Ministère de la Communauté française, 27 janvier 2011

- *Mecheln – Auschwitz 1942-1944, La destruction des Juifs et des Tziganes de Belgique*, Musée Juif de la Déportation et de la Résistance, Editions VUBPRESS, 2009  
- *Pourquoi enseigner l'Holocauste ?* – Unesco – 2013 : <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002186/218631F.pdf>  
- *Les Tziganes dans l'Europe allemande*, Revue d'histoire de la Shoah n°167, septembre-décembre 1999

## ➤ **Pièce de théâtre**

- *Le non de Klara*, Soazig Aaron, Ed. Maurice Nadeau, 2002

## ➤ **Bandes dessinées**

- *Maus, l'intégrale*, Art Spiegelman, Flammarion, 1996  
- *Le Complot : L'histoire secrète des Protocoles des Sages de Sion*, Will Eisner, Grasset, 2005

## ➤ **Livres jeunesse**

- *Simon le petit évadé. L'enfant du 20<sup>ème</sup> convoi*, Simon Gronowski, Cécile Bertrand, Réjane Peigny, Marie-France Botte, Luc Pire, 2005  
- *Sophie, l'enfant cachée*, Véronique Ruff & Florence Caulier, CCL, 2013

## ➤ **Filmographie**

### • **Documentaire**

- *Shoah*, Claude Lanzmann, 1985, 613'

### • **Fictions**

- *Amen*, Constantin Costa-Gavras, 2001, 125'  
- *Monsieur Batignole*, Gérard Jugnot, 2001, 100'  
- *Le pianiste*, Roman Polanski, 2002, 148'

## ➤ **Sites internet**

- [www.auschwitz.be](http://www.auschwitz.be)  
- [www.breendonk.be](http://www.breendonk.be)  
- [www.cegesoma.be](http://www.cegesoma.be)  
- [www.democratieoubarbarie.cfwb.be](http://www.democratieoubarbarie.cfwb.be)  
- [www.kazernedossin.eu](http://www.kazernedossin.eu)  
- [www.memorialshoah.org](http://www.memorialshoah.org)  
- [www.new.njb-jmb.org](http://www.new.njb-jmb.org)  
- [www.romasinti.eu](http://www.romasinti.eu)  
- [www.romasintigenocide.eu/fr/home](http://www.romasintigenocide.eu/fr/home)  
- [www.ushmm.org](http://www.ushmm.org)  
- [www.warveterans.be](http://www.warveterans.be)  
- [www.yadvashem.org](http://www.yadvashem.org)

## Le génocide des Tutsi au Rwanda

### ➤ Lectures

- Colette Braeckman, *Rwanda, histoire d'un génocide*, Fayard, 1994
- Colette Braeckman, *Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre, les racines de la violence*, Fayard, 1996
- Colette Braeckman, *Rwanda. Mille collines, mille douleurs*, 2014
- Philippe Brewaeys, *Rwanda 1994 : Noirs et blancs menteurs*, Racine, 2014
- Dominique Celis, *Gêneurs de survivants ! La question du génocide des Tutsi*, Espace de libertés, 2012
- Jean-Pierre Chrétien, *L'Afrique des Grands Lacs : Deux mille ans d'histoire*, Aubier, 2000
- Jean-Pierre Chrétien (dir.), *Rwanda : Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995
- Jean-Pierre Chrétien, Marcel Kabanda, *Rwanda. Racisme et génocide*, Berlin, 2013
- Patrick de Saint-Exupéry, *Complices de l'inavouable : La France au Rwanda*, nouvelle éd. revue et augmentée, les Arènes, 2009
- Laure de Vulpian, *Rwanda, un génocide oublié? Un procès pour mémoire*, Complexe, 2004
- Alison Des Forges, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Human Rights Watch/FIDH, Karthala, 1999
- Boubacar Boris Diop, *Murambi, le livre des ossements*, Stock, 2000
- Dukundane Family, *Le chagrin des enfants*, Dukundane Family, 2009
- Hélène Dumas, *Le génocide au village*, Le Seuil, 2014
- Jean-Luc Galabert, *Les enfants d'Imana. Histoire sociale et culturelle du Rwanda ancien*, Izuba, 2012
- Jean Hatzfeld, *Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais*, Seuil, 2002
- Jean Hatzfeld, *Une saison de machettes*, Seuil, 2003
- Jean Hatzfeld, *La stratégie des antilopes*, Seuil, 2007
- Ephrem Inganji, *Une jeunesse perdue dans un abattoir d'hommes*, L'Harmattan, 2008
- Linda Melvern, *Complicités de génocide - Comment le monde a trahi le Rwanda*, Karthala, 2010
- Esther Mujawayo et Souâd Belhaddad, *Survivantes*, Editions de l'Aube, 2004
- Esther Mujawayo et Souâd Belhaddad, *La fleur de Stéphanie*, Flammarion, 2006

- Yolande Mukagasana et Patrick May, *La mort ne veut pas de moi*, Fixot, 1997
- Scholastique Mukasonga, *Notre-Dame du Nil*, roman, Gallimard, Continents noirs, 2012
- Marie Niyonteze, *Retour à Muganza*, MEO, 2011
- Révérien Rurangwa, *Génocidé*, Presses de la Renaissance, 2006
- Josias Semujanga et Jean-Luc Galabert (dir.), *Faire face au négationnisme du génocide des Tutsi*, Izuba, 2013
- Raymond Verdier, Emmanuel Decaux, Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Un génocide du 20<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 1995
- *Revue Histoire consacrée au génocide des Tutsi au Rwanda*, n°396, février 2014
- *Génocides, lieux (et non-lieux) de mémoire*, Revue d'Histoire de la Shoah, n°181, 2004
- *Rwanda. 15 ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi*, Revue d'Histoire de la Shoah, n°190, 2009

### ➤ Pièces de théâtre

- *Rwanda 94*, Groupov, 1999
- *Hate Radio*, Milo Rau, 2011

### ➤ Bandes dessinées

- *Déogratias*, Jean-Philippe Stassen, Dupuis/Aire libre, 2000
- *Pawa. Chroniques des monts de la lune*, Jean-Philippe Stassen, Delcourt/Encrages, 2002
- *La fantaisie des dieux*, Patrick de Saint-Exupéry, Hippolyte, Les Arènes, 2014

### ➤ Filmographie

- **Documentaires**
  - *Tuez-les tous ! Rwanda : Histoire d'un génocide « sans importance »*, Raphaël Glucksmann, David Hazan, Pierre Mezerette, 2004, 97'
  - *Homeland*, Jacqueline Kalimunda, Emile Furieux Production et Simba Notes, 2005, 90'
  - *Mon voisin, mon tueur*, Anne Aghion, Gacaca films, 2009, 80'
  - *Des cendres dans la tête*, Patrick Severin, Instants Productions, 2010, 65'  
(voir aussi : <http://descendresdanslatete.be>)
  - *Rwanda une intoxication française*, Catherine et Philippe Lorisignol, AT-DOC, RTBF, 2012, 52'

- *Rwanda 94*, Groupov, coffret dvd, 2013.  
Avec : *Rwanda. A travers nous, l'humanité...*, Marie-France Collard, 2006, 155'  
*Bruxelles-Kigali*, Marie-France Collard, 2011, 118'
- *7 jours à Kigali*, Medhi Ba, Jérôme Frey, France, 2014, 64'
- Documentaires de Aimable Karirima Ngarambe :
  - *La vie après la mort*, 2006
  - *Les Oubliés*, 2007
  - *Ma douleur, sa liberté*, 2008
  - *Muyango & Imitari (De l'exil à la citoyenneté Rwandaise grâce à l'Art et la culture)*, 2010
  - *20 ans plus tard*, 2014
- **Fictions**
  - *Shooting dogs*, Michael Caton-Jones, 2004, 115'
  - *Sometimes in April*, Raoul Peck, 2005, 140'
  - *Un dimanche à Kigali*, Robert Favreau, 2006, 118'
  - *Le jour où dieu est parti en voyage*, Philippe Van Leeuw, 2009, 94'

### ➤ Sites internet

- <http://genocidearchiverwanda.org.rw/index.php>
- <http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda>
- <http://chs.univ-paris1.fr>
- <http://www.handicap-international.fr/fileadmin/documents/publications/CapiRwanda.pdf>
- <http://itinerairesdecitoyennete.org/journees/27jan/index.php?page=rwanda>
- <http://www.memorialdelashoah.org/rwanda>
- <http://proces-genocide-rwanda.fr/arret-officiel-de-la-cour-dassises>
- <http://www.hrw.org/fr/africa/rwanda>
- <http://descendresdanslatete.be>

## **Le Centre Communautaire Laïc Juif David Susskind, créé en 1959, a pour vocation de :**

- Défendre les valeurs de laïcité, d'égalité, de mixité, de tolérance, de dialogue et d'ouverture héritées de l'humanisme juif
- Lutter contre toute forme d'antisémitisme, de racisme, de xénophobie, de sexisme, d'homophobie et participer au combat contre l'extrême droite et toutes les politiques de discrimination
- Construire le « vivre ensemble » par le programme d'éducation à la citoyenneté « La haine, je dis NON! » dans les écoles primaires et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

## **Programme d'éducation à la citoyenneté « La haine, je dis NON! »**

**Ecoles secondaires** : sensibilisation à l'histoire des trois génocides du 20<sup>e</sup> siècle (Arméniens, Shoah, Tutsi au Rwanda)

### ***Objectifs***

- Enseigner et faire comprendre à des publics venant d'horizons divers les faits liés à la Shoah et aux autres crimes de génocide
- Créer la base d'un dialogue et d'un apprentissage commun
- Développer la réflexion critique
- Renforcer la défense des valeurs humanistes et démocratiques

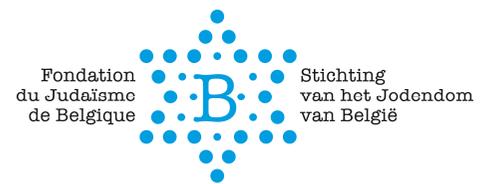
### ***Moyens mis en œuvre***

- Organisation de matinées et de journées au CCLJ consacrées aux génocides du 20<sup>e</sup> siècle
- Organisation de journées Mémoire au Fort de Breendonk et à la Kazerne Dossin
- Ateliers d'éducation à la citoyenneté en classe ou au CCLJ
- Création d'outils, d'expositions et de dossiers pédagogiques

**Ecoles primaires** : sensibilisation au vivre ensemble

**La participation à notre programme est gratuite**

**Informations : 02/ 543 02 97 - hn@cclj.be - www.lahainejedison.be - www.cclj.be**



***Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Fondation du Judaïsme de Belgique***